UNION DE BASSIN
SEINE-NORMANDIE

Les actions phares des Fédérations Départementales pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du bassin Seine Normandie

Année 2019

Comprendre les missions milieu
Découvrir les compétences
Valoriser les partenariats

« L'engagement de nos Fédérations pour la reconquête de la qualité des milieux aquatiques n'est plus à démontrer. Il apparaissait malgré tout nécessaire de valoriser, au travers des pages que je vous laisse découvrir, les qualités techniques et scientifiques des différentes actions réalisées par chacune d'elles.

Outre l'engagement fort de nos techniciens et pêcheurs, que je tiens à remercier ici, j'y associe l'ensemble de nos partenaires contribuant grandement à l'aboutissement de ces actions nécessaires à la biodiversité. »

M. Delanef Christian,
Président de l'UFBSN

« Depuis de nombreuses années, les organisations de la pêche associative, tout particulièrement les fédérations nationale et départementales, se sont engagées techniquement aux côtés des agences de l'eau et des collectivités publiques dans l'amélioration de nos rivières.

Plus récemment, elles ont participé, grâce à leur expertise et à la connaissance du terrain, à l'apport de données et observations à caractère scientifique nécessaires pour établir l'État des Lieux et la rédaction du SDAGE 2021-2027.
Le changement climatique n'étant pas un mythe « écolo », la préservation de la biodiversité et la reconquête de la qualité des milieux aquatiques, dans leur ensemble, font partie des impératifs qui permettront une meilleure adaptation à cette évolution inéluctable.

Les structures de la pêche de loisir s'efforceront de poursuivre pendant cette même période leur contribution au bon état des masses d'eau, indispensable pour assurer la santé physique et morale de nos concitoyens. »

M. Sarteau Léopold
Conseiller Technique et Politique de l'UFBSN,
Président de la Commission des Milieux Naturels et Aquatiques du Bassin Seine-Normandie

Sommaire

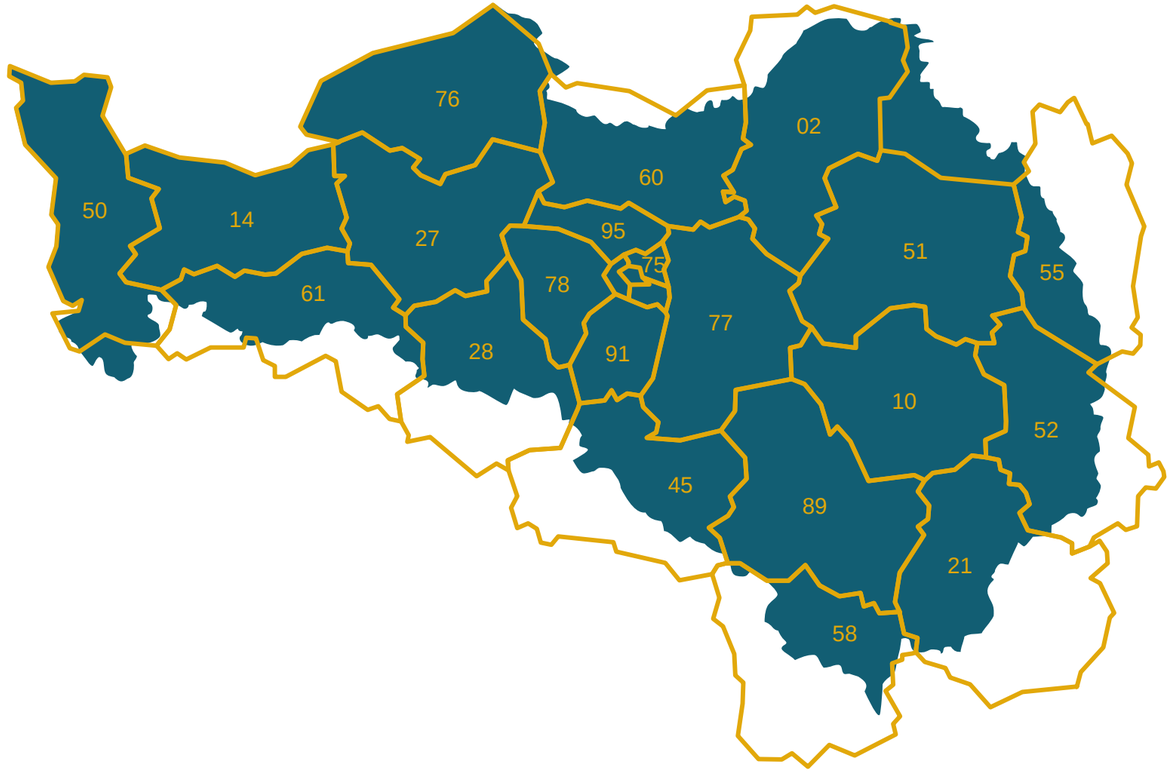

L'Union des Fédérations du Bassin Seine Normandie	p6-7
L'Aisne	p9
L'Aube	p10
Le Calvados	p12
La Côte d'Or	p13
L'Essonne	p14
L'Eure	p15
L'Eure et Loir	p16
La Haute-Marne	p17
Le Loiret	p18
La Manche	p19
La Marne	p21
La Meuse	p22
La Nièvre	p23
L'Oise	p24
L'Orne	p25
Paris petite couronne	p26
La Seine Maritime	p28
La Seine et Marne	p29
Le Val d'Oise	p30
L'Yonne	p31
Les Yvelines	p32
Les Associations Migrateurs	p33
Les inter-bassins : la Somme et les Vosges	p36

Les principaux partenaires

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie

L'AESN **accompagne financièrement et techniquement** les Fédérations et l'UFBSN dans la mise en œuvre de leur programme d'activités.

L'accord cadre est un document établi entre la Fédération Nationale pour la Pêche en France, les 6 agences de l'eau, le ministère de la transition écologique et solidaire et l'Office Français pour la Biodiversité.

Ce document est décliné par chaque fédération départementale au cours de la **période 2019-2024** et propose des orientations permettant :

- L'élaboration d'outils de gestion des milieux aquatiques,
- L'amélioration de la connaissance et du suivi de ces derniers,
- L'émergence et l'accompagnement des travaux nécessaires pour la restauration de la continuité écologique,
- La participation à l'organisation et à la réalisation des travaux de réhabilitation des milieux aquatiques.

La Durdent, 2019 ©FDPPMA76

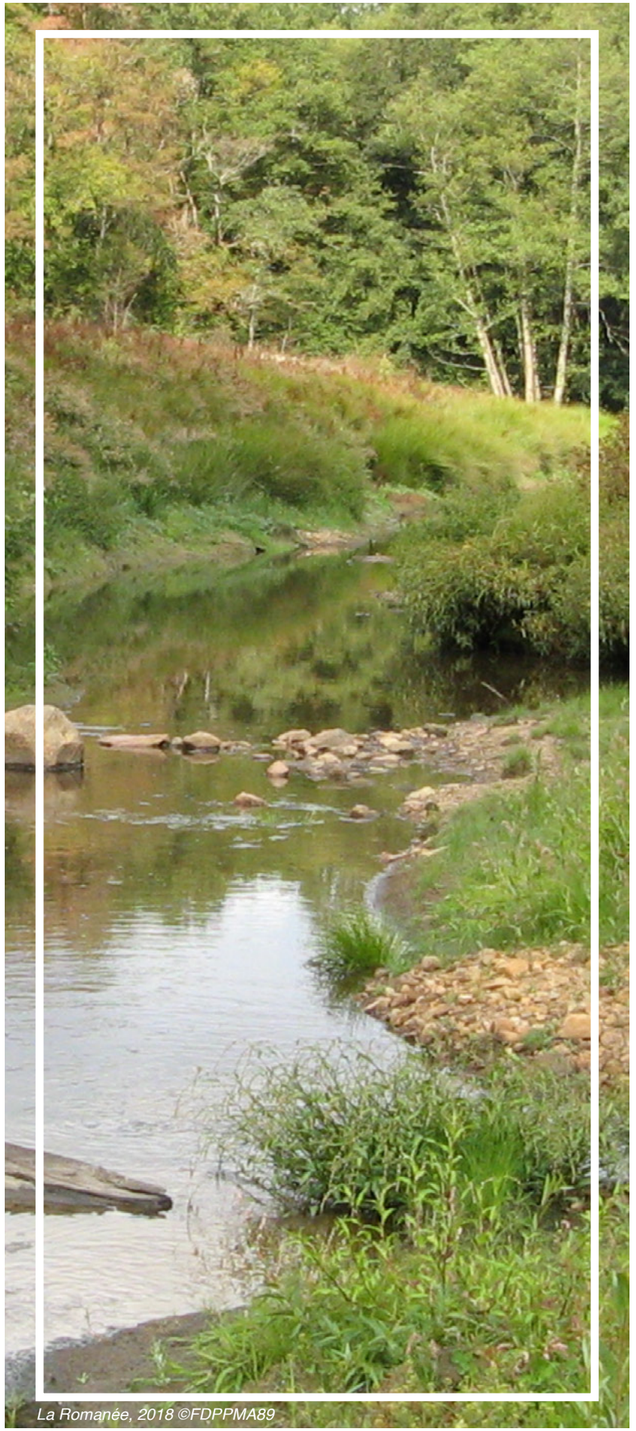

La Romanée, 2018 ©FDPPMA89

La Fédération Nationale pour la Pêche en France

La FNPF est l'institution de représentation de la pêche en eau douce et de la protection du milieu aquatique français. Elle a été créée par la Loi sur l'Eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 qui lui reconnaît le caractère **d'utilité publique.**

Sa constitution officielle a eu lieu le 5 février 2007. Elle succède ainsi à l'Union Nationale pour la pêche en France et la protection du milieu aquatique fondée en 1947.
La FNPF est également une association agréée de **Protection de l'Environnement** par arrêté ministériel du 7 février 2013.

Écrevisse à pieds blancs ©FDPPMA14

55 000 km de cours d'eau

27 Fédérations Départementales,
2 Associations Migrateurs

L'Union des Fédérations du Bassin Seine-Normandie

Notre territoire, nos missions, nos ambitions

Présentons-nous

Créée en janvier 2016, l'Union des Fédérations départementales pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du Bassin Seine Normandie (UFBSN) regroupe plus de 200 000 pêcheurs amateurs aux lignes à l'échelle des 55 000 km de cours d'eau du bassin hydrographique.

27 Fédérations Départementales et **2 Associations** spécialisées dans la préservation des poissons Migrateurs adhèrent à l'UFBSN et participent activement à **la reconquête de la qualité** des cours d'eau et des zones humides par la mise en œuvre d'actions de restauration écologique et par l'amélioration des connaissances aquatiques.
L'Agence de l'eau Seine Normandie ainsi que la Fédération Nationale pour la Pêche en France contribuent financièrement à la structuration et au développement de l'UFBSN.

Les enjeux

L'UFBSN a pour mission de **valoriser** le travail réalisé par les 27 Fédérations Départementales, de produire des **outils d'aide à la décision** ainsi que de **sensibiliser** le grand public à la protection de l'environnement.

Sur le bassin, 48 postes d'animateurs rivières au sein des Fédérations sont concernés par les financements de l'AESN régis par l'accord cadre.

Fingerling ©Madelon, FNPF

L’Union des Fédérations du Bassin Seine-Normandie

L’Observatoire des Poissons Seine-Normandie

Observatoire des Poissons Seine Normandie

Présentation de l’outil

L’OPSN est un outil en ligne, d’aide à la décision, de sensibilisation ainsi que de valorisation. La carte interactive du site projette sur différentes couches des données poissons, environnementales et travaux.

Les **données poissons** sont issues de pêches électriques normalisées réalisées par l’Agence Française pour la Biodiversité, les FDPPMA ainsi que par les bureaux d’études du bassin Seine Normandie. Aujourd’hui, 6 000 échantillonnages sont consultables, sur une chronique de 30 ans.
Les **données environnementales** (qualité de l’eau, des habitats, référentiel des obstacles à l’écoulement, ...) sont issues de données publiques et permettent de compléter les diagnostics environnementaux.
Les **données travaux** recensent les actions de restauration des milieux aquatiques réalisées sur le bassin Seine-Normandie. Cette couche permet de voir ce qui a été fait, à quel moment ; et, d’avoir le cas échéant un retour d’expérience sur l’action.

L’autre partie du site est consacrée à la **sensibilisation à la préservation des milieux aquatiques** avec des pages davantage éducatives portant sur la connaissance des espèces piscicoles du bassin, sur le fonctionnement des rivières ainsi que sur la gestion de la ressource en eau.

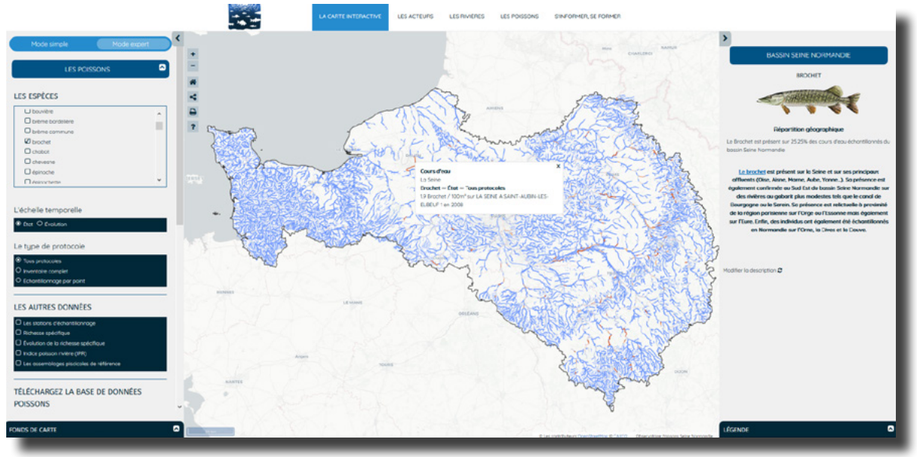

L’évolution de l’outil

L’OPSN est un outil évolutif. Les couches de la carte interactive sont actualisées une à deux fois par an. Tout producteur de données peut **partager ses données** et ainsi participer à ce beau projet collaboratif.

Cette initiative est unique en France et permet de regrouper toutes les données publiques du bassin en un seul et même endroit. Il est ainsi plus aisé d’établir des diagnostics environnementaux, de partager son expérience et de prioriser les actions de restauration. Nous travaillons au quotidien à faire de l’OPSN un **outil répondant aux besoins** des gestionnaires de l’eau.

Découvrir l’outil

Financements AESN et européens fonds FEDER

La Cléry, 2016 ©FDPPMA45

L'organisation de la pêche française,

des échelles & des missions différentes

Vous avez dit FDPPMA ?

Les Fédérations Départementales pour la Pêche et pour la Protection du Milieu Aquatique ont pour principales missions de :

- Développer durablement la pêche amateur aux lignes
- Protéger, gérer et surveiller les milieux aquatiques
- Sensibiliser les citoyens à la protection des milieux aquatiques.

Comment ça marche ?

En prenant une carte de pêche, chaque pêcheur adhère obligatoirement à une Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) qui adhère elle même à la Fédération Départementale.

Ces fédérations se regroupent à différents niveaux afin de porter des projets cohérents :

- Les Associations Régionales à l'échelle des 12 nouvelles régions
- Les Unions de Bassin à l'échelle des 6 bassins hydrographiques français
- Les Associations Migrateurs à l'échelle des bassins versants fréquentés par des espèces amphihalines (saumon, anguille…)
- La Fédération Nationale à l'échelle du territoire français.

Les actions phares 2019

Les Structures Associatives Agréées de Pêche de Loisir sont dotées de nombreuses compétences techniques et scientifiques. La suite de ce document présente pour chaque Fédération une action phare récemment menée.

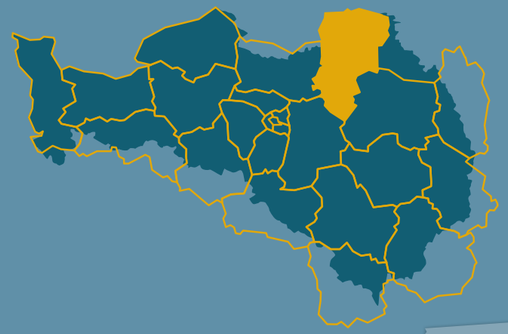

ÉTUDE GÉNÉTIQUE DES TRUITES

L'ARTOISE SAUVAGE

RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

Unique Site Rivières Sauvages sur le bassin Seine Normandie

Mobilisation des acteurs du territoire

L'Aisne

Labelliser pour conserver l'Artoise

Le contexte

L'Artoise est un cours d'eau franco-belge de 19 km de long.
L'aval du cours d'eau est français ; il est préservé et accueille une importante richesse faunistique et florale. Cette partie du cours d'eau est un **réservoir biologique** ; c'est à dire que l'Artoise et ses abords, proposent de quoi se nourrir, se reproduire et se reposer pour bon nombre d'espèces.

C'est pourquoi, cette partie du cours d'eau a été labellisée en 2016 **Site Rivières Sauvages.** Cette distinction, unique sur le bassin Seine-Normandie, permet de valoriser un territoire, d'établir une appropriation collective de la nécessité de préserver et de mettre en avant un cours d'eau proche d'un état naturel.
Le site est également classé zone Natura 2000 et **Réserve Biologique Intégrale.**

La labellisation du site a permis d'établir un **programme d'action** co-porté par la Fédération de l'Aisne pour la Pêche et pour la Protection du Milieu Aquatique et par l'Office National des Forêts, visant à gérer, à conserver ainsi qu'à restaurer le cours d'eau en mobilisant les acteurs du territoire.

Le suivi scientifique

Dans le cadre de ce programme, une étude de la population de truite du bassin de l'Artoise a été menée en 2017. Les résultats ont montré une grande **diversité génétique** ainsi qu'une forte probabilité pour que la **population de truite soit native**, confortant l'importance de préserver ce patrimoine naturel. L'aspect démographique demandait à être suivi plus finement dans le but de s'assurer de la viabilité à court terme de la population.
Un suivi annuel de **l'estimation du nombre de reproducteurs efficaces** est en place pour la période 2018-2020. A terme, l'étude permettra de statuer sur la viabilité de la population de truite fario sur le bassin.

En parallèle, un suivi thermique est initié. D'autres structures locales (CPIE, ADEP, SEPRONAT, opérateurs Natura 2000 et l'ONF) effectuent des inventaires naturalistes (Mulette épaisse, coléoptères saproxyliques,...). Ces données complémentaires permettront d'appréhender le fonctionnement de l'écosystème.

La restauration

Courant 2019, des opérations de restauration de la continuité écologique ont été effectuées grâce au concours financier de l'AESN et de l'ONF.
Ainsi, 7 obstacles infranchissables ont été aménagés pour permettre la **libre circulation piscicole et sédimentaire** sur l'Artoise et ses affluents.

La **reconnaissance patrimoniale** du site, de par ses labellisations, a également permis aux gestionnaires français de se rapprocher de leurs homologues belges afin d'encourager de futures actions de restauration sur la partie amont de l'Artoise.

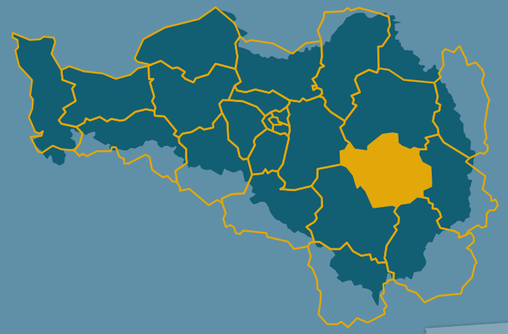

L’Aube

L’acquisition foncière, l’outil durable pour conserver les milieux

RECULÉE DE CHALETTE :
APRÈS TRAVAUX

RECULÉE DE CHALETTE :
AVANT TRAVAUX

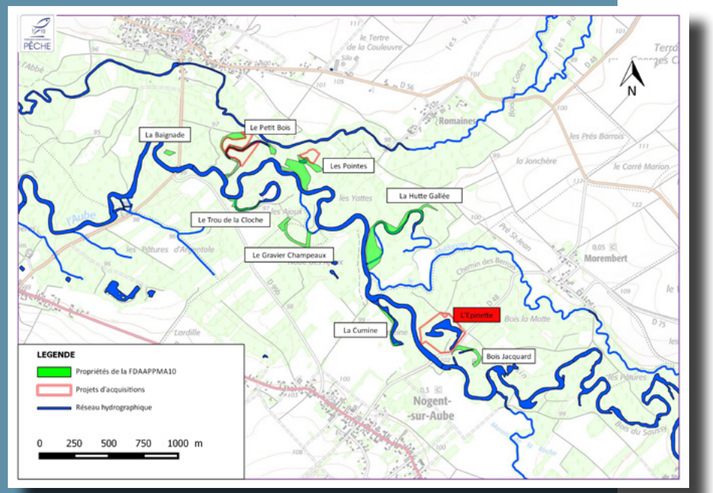

Annexes hydrauliques de l’Aube concernées par le plan d’actions de la FDPPMA10

Le contexte

La vallée de l’Aube aval connait quelques perturbations. En effet, la présence d’ouvrages hydrauliques et de lacs réservoirs **perturbent le cycle hydraulique** naturel de l’écosystème. Les prélèvements en eau à des fins agricoles ainsi que la culture de peupliers aux abords de la rivières sont également des facteurs fragilisant la masse d’eau.

Fort de ce constat, la Fédération de l’Aube pour la Pêche et pour la Protection du Milieu Aquatique a engagé, dès 2007, un **plan d’actions** en vue de **conserver et de restaurer** des zones humides.
Concrètement, il est question pour la Fédération de :

- Participer à la révision du domaine public fluvial,
- Référencer, cartographier les annexes hydrauliques et les frayères potentielles pour le brochet,
- Acquérir des parcelles de zone humide et de ripisylve (zone de végétation limitrophe aux milieux aquatiques),
- Initier un programme de restauration des annexes hydrauliques du bassin afin de retrouver des milieux fonctionnels et accueillants pour la biodiversité.

L’action en bref

A ce jour, la Fédération a acquis 13 ha de parcelles et **restauré 21 annexes alluviales** avec le concours financier de l’AESN, des collectivités piscicoles et de la Région Grand Est.
10 ha supplémentaires sont en cours d’acquisition.

Les travaux de restauration des annexes hydrauliques ont permis de **rétablir la continuité** hydraulique et biologique latérale ainsi que de créer de **nouveaux habitats** en travaillant sur le terrassement des annexes mais également sur la diversité de la ripisylve. Le plans d’actions vise aussi à établir des mesures halieutiques adaptées aux sites restaurés avec la mise en place de réserves de pêche par exemple.

Et après ?

Pour la suite, un **partenariat** avec la Fondation des Pêcheurs permettra d’acquérir une zone humide de 6 ha. Des suivis naturalistes sur les sites devraient être prochainement assurés par le Conservatoire des Espaces Naturels de Champagne Ardenne.

Enfin, la Fédération envisage d’initier un **second programme d’action** dans le but de continuer la politique d’acquisition, d’entretien et de restauration des annexes de la vallée de l’Aube.

Les partenariats conventionnés

mobiliser tous les acteurs pour la biodiversité

Les FDPPMA s’entourent souvent des différents acteurs de la conservation de la biodiversité, ce qui permet de prendre en compte l’écosystème dans son ensemble.

Il est ainsi fréquent que des conventions soient établies entre une Fédération et un Parc Naturel Régional, un Centre Permanent d’Initiatives pour l’Environnement, un Conservatoire des Espaces Naturels, une fondation, ...

Ces conventions définissent le rôle de chacun en attribuant certaines missions : suivis naturalistes, labellisation, aide financière, ...

Les Pointes, Râmerupt ©FDPPMA10

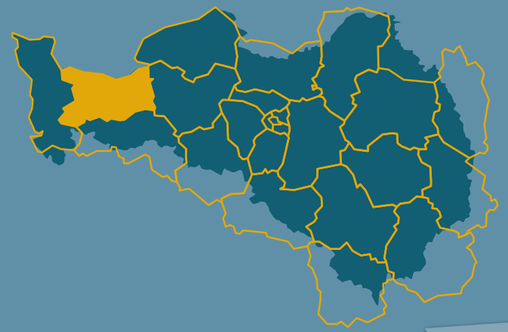

Le Calvados

La renaturation du Douet Fleury : un cours d'eau devenu fonctionnel en contexte urbain

Le constat

Le Douet Fleury est un ruisseau de 4,1 km de long. Il traverse la ville de Livarot-Pays-d'Auge avant de rejoindre la Vie dont il est un affluent rive droite. Sur sa partie amont, il s'écoule au sein de prairies naturelles où la présence d'une population **d'écrevisses à pieds blancs** atteste d'une très bonne qualité hydromorphologique et physico-chimique du milieu.
Avant 2017, le ruisseau apparaissait **fortement artificialisé.** En effet, une partie des berges et du lit étaient bétonnés, la hauteur d'eau était maintenue par des vannages et 100 m du linéaire était intégralement busé. Le Douet Fleury avait alors perdu tout intérêt écologique.

En 2013, la **commune** de Livarot s'est lancée dans d'importants travaux d'amélioration du réseau d'assainissement. La **Fédération** du Calvados pour la Pêche et pour la Protection du Milieu Aquatique s'est alors portée maître d'ouvrage pour les travaux de renaturation du ruisseau, avec l'appui technique du **Syndicat** Mixte du Bassin de la Dives et les aides financières de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ainsi que de la Région Normandie.

ÉCREVISSE À PIEDS BLANCS

AVANT TRAVAUX

APRÈS TRAVAUX

L'action en bref

L'intervention en contexte urbain a rendu la mise en œuvre des aménagements délicate. Les travaux ont duré plus d'un an et ont consisté à :

- Effacer l'ensemble des vannages et seuils,
- Remettre en fonctionnement l'ancien tracé du Douet Fleury sur 400 mètres,
- Remettre à ciel ouvert la partie couverte du cours d'eau,
- Recharger le lit, aménager des banquettes
- Mettre en place des clôtures ainsi que des abreuvoirs.

Une **modélisation hydraulique** a été effectuée et a révélé que les aménagements n'aggravaient pas le risque inondation. Alors que les travaux étaient sur le point d'être achevés, le Douet Fleury a connu une crue importante sans que cela ne génère de dégâts au niveau des habitations.

Un an après travaux

Le Douet Fleury est méconnaissable. Une végétation dense et diversifiée a remplacé le béton pour le plus grand bonheur de la faune aquatique. Les fonds grouillent d'invertébrés et de vairons. **Truites et anguilles** provenant de la Vie peuvent désormais **remonter le Douet Fleury** pour regagner les zones de reproduction et de croissance présentes en amont de Livarot. Les riverains peuvent de nouveau flâner et s'émerveiller devant un patrimoine naturel aux multiples richesses.
Des inventaires piscicoles sont prévus dans les années à venir pour attester de la recolonisation de ce milieu par la faune.

Cette opération dont le succès repose sur **l'implication de tous** démontre qu'un cours d'eau peut s'écouler en milieu urbain tout en conservant ses fonctionnalités.

coût de l'opération **516 818 € HT**
restauration de la **continuité écologique**
et de l'hydromorphologie

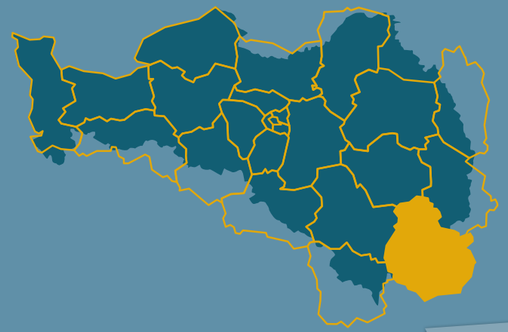

La Côte d'Or

Suivis piscicoles et thermiques : des indicateurs pour comprendre nos cours d'eau

SUIVI PISCICOLE

SUIVI THERMIQUE

LA SEINE

50 stations sur le bassin Seine-Normandie

4 ans de données

Financement **AESN à 80%**

Le réseau de suivi

La mise en place d'un réseau de suivi thermique et piscicole s'articule sur 114 stations au sein des cours d'eau du département de la Côte d'Or. Le bassin Seine-Normandie est concerné par 50 d'entre elles, pour un coût de 42 819 € TTC.
Pour chaque station identifiée, un suivi piscicole et thermique a été mis en place. Les suivis ont été initiés en Juillet 2019 et se poursuivront jusque fin 2022. Plusieurs stations ont été couplées avec celles du Conseil Départemental visant à permettre une interprétation corrélative des données sur le plan piscicole et physico-chimique.

Concernant le suivi thermique, des sondes thermiques et enregistreuses sont présentes en permanence sur les stations et récoltent de la **donnée en continu.**
La thermie est un facteur primordial de **répartition des espèces piscicoles** le long d'un cours d'eau. En effet, chaque espèce possède son propre préférundum thermique. De ce fait, la connaissance de l'évolution temporelle et longitudinale de la température est primordiale pour porter un diagnostic sur la composition du peuplement piscicole.
Par ailleurs, le fonctionnement thermique d'un cours d'eau est intégrateur de son hydrologie, en particulier en période de basses eaux. Le suivi thermique est donc un indicateur crucial pour appréhender l'évolution des **régimes hydrologiques** sur le long terme.

Le suivi piscicole se fait sous forme d'inventaire par le biais de pêches électriques. Chaque station est **échantillonnée une fois**, selon un protocole normalisé et un calendrier pluriannuel d'échantillonnage. Lors d'un échantillonnage, les poissons pêchés sont identifiés à l'espèce, pesés et mesurés : étape de **biométrie.**
Les poissons sont par la suite remis à l'eau.

L'exploitation des données

Le réseau de suivi permettra à terme **d'évaluer les conséquences** des activités humaines et de la modification des conditions environnementales sur la base des indicateurs piscicoles et thermiques.

En outre, il permettra de :

- Disposer d'une information actualisée sur l'état des peuplements piscicoles et le régime thermique des cours d'eau à l'échelle départementale
- Connaître les tendances évolutives à long terme des peuplements
- Évaluer les conséquences des évènements hydrologiques sur le moyen terme en lien avec le réchauffement climatique notamment
- Suivre les espèces sensibles et/ou à forte valeur patrimoniale
- Participer à l'évaluation des actions de restauration

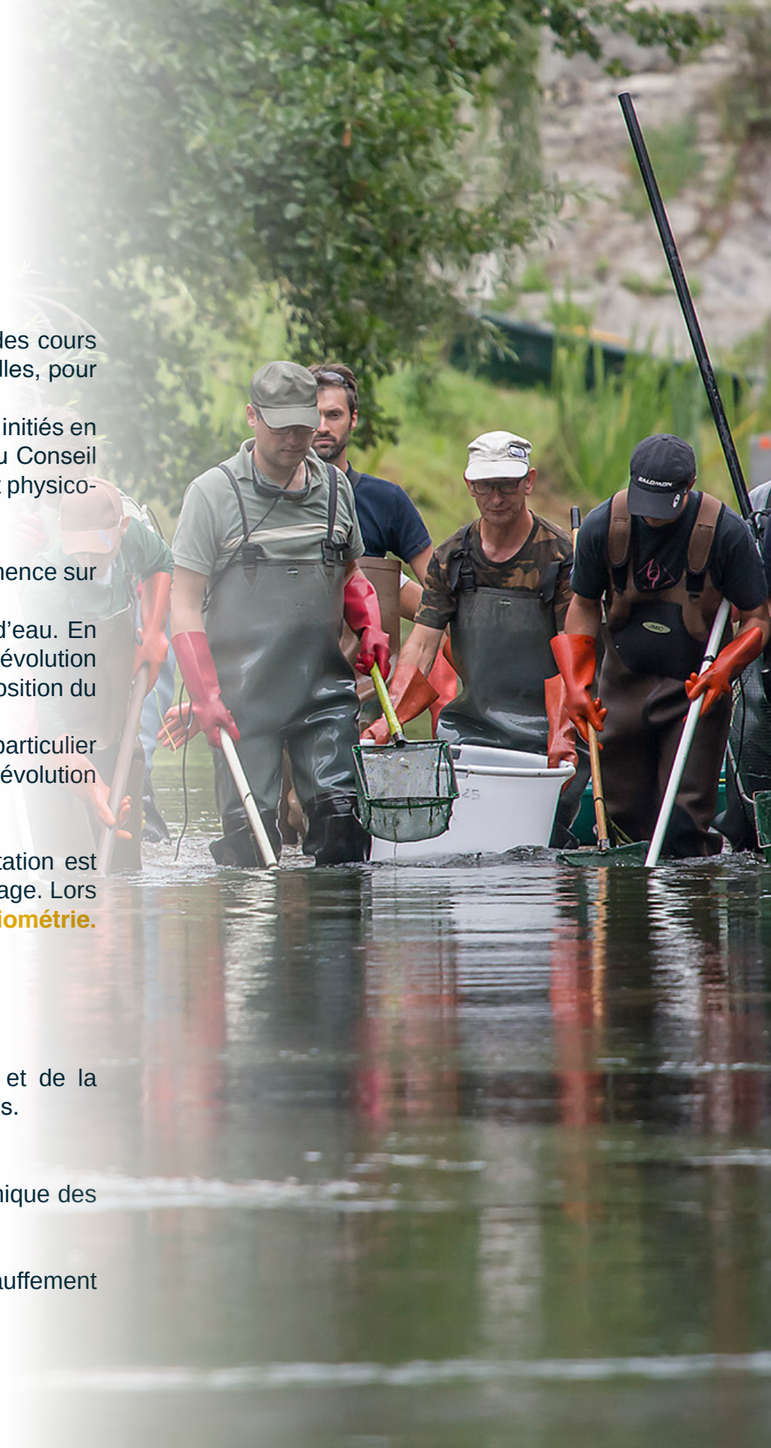

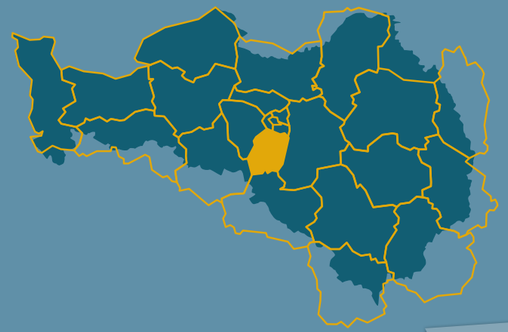

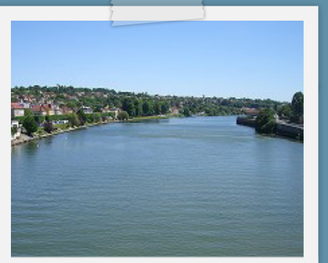

LA SEINE À CORBEIL-ESSONNES

CAVITÉ BUCCALE DU SILURE

PARTICIPATION DES PÊCHEURS

Étude sur 164 silures

Participation des pêcheurs

L'Essonne

Comprendre le silure

Le mystère des profondeurs

Le silure est un poisson au centre du débat. Il est en effet, souvent déprécié : son physique attire peu de sympathie de la part du grand public et de nombreuses croyances lui sont injustement attribuées. La **capacité d'adaptation** du silure inquiète en effet beaucoup.
Pourtant, les études réalisées ne sont pas alarmistes au sujet du développement de populations de silure. Le silure est renseigné comme étant un **poisson opportuniste,** c'est à dire qu'il ne sélectionnera pas ses proies et chassera en fonction de ce qu'offre le milieu dans lequel il se trouve. Autrement dit, le silure ne devrait pas inquiéter la présence d'autres espèces.

La Fédération de l'Essonne pour la Pêche et pour la Protection du Milieu Aquatique a mené en 2019, une **étude sur le silure présent dans la Seine.** Il s'agit de la première étude sur ce poisson en Île de France ; elle a vocation à **caractériser la population** de silure ainsi qu'à **évaluer son impact** sur le milieu.

Un mythe plus qu'une vérité

L'étude a porté sur 24 km de Seine, traversant le département de l'Essonne. Elle s'appuie sur les données compilées des pêcheurs, recueillies grâce à la mise en place de sciences participatives et à l'implication des AAPPMA locales ainsi que sur des données terrain réalisées dans le cadre de l'étude.

La compilation des deux types de données permet de dégager quelques tendances concernant la répartition et le comportement du silure dans le département.
D'après l'étude, le silure aurait en effet ses préférences concernant son **habitat** où il affectionnerait les eaux calmes, profondes (préférentiel entre 4 et 8 m de profondeur), situées entre 2 et 6 m des berges. Il semblerait que le silure affectionne également les eaux chaudes ainsi que les habitats offrant des caches pour lui ou pour les espèces fourragères qu'il prédate. La présence du silure n'aurait pas un impact négatif sur les autres populations de poissons, notamment sur les poissons blancs. Sa **pression de prédation** s'exerçant sur toutes les espèces présentes et non sur une en particulier.
Le silure serait également davantage actif en début et en fin de journée. L'essentiel de la journée serait consacrée au repos et ce en profondeur.
Concernant les zones de **frayères**, l'étude ne se positionne pas à ce sujet mais propose des zones potentielles que sont les annexes hydrauliques et les presqu'îles. Où les eaux seraient davantage chaudes avec un faible courant, une forte végétation aquatique ainsi que des blocs sur le fond.

Que faire ?

L'étude propose de continuer les **études de connaissance** de l'espèce à différentes échelles : région Île-de-France et bassin Seine-Normandie. Connaitre, comprendre, agir. En attendant, des mesures de **communication** doivent être prises pour sensibiliser le grand public et les pêcheurs à l'aide de panneaux terrain et des sciences participatives. Il faut redorer son image injustement ternie par l'ignorance.

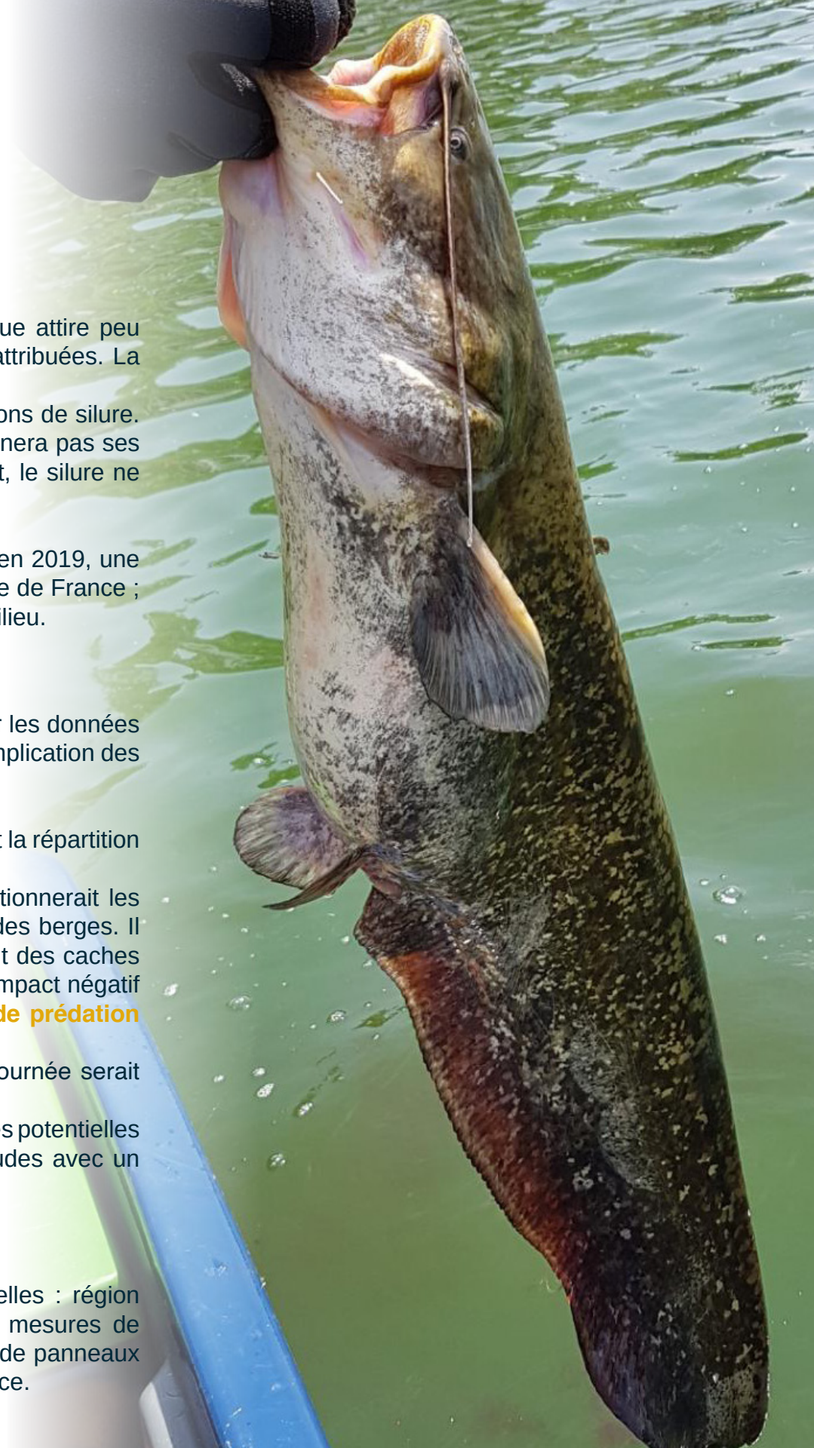

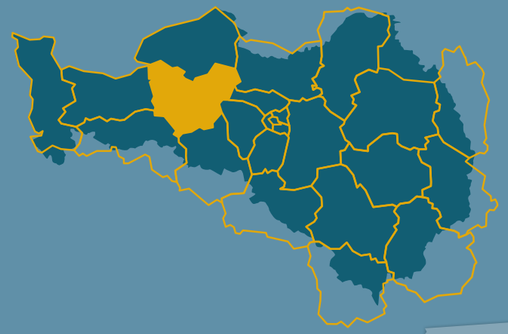

L'Eure

Accueillir les poissons migrateurs sur la Risle

DÉCONCRETION PAR TRACTION ANIMALE

ABREUVOIR STABILISÉ

PROTECTION DES BERGES : CLÔTURES ET PLANTATION

2 000 m² de frayères de salmonidés restaurés

Appui technique de la Fédération

Le constat

La Risle est une rivière normande de première catégorie piscicole qui prend sa source dans l'Orne (61) et rejoint l'estuaire de Seine dans l'Eure (27) après un parcours de 145 km.
Cette rivière présente un **potentiel indéniable pour l'accueil** des poissons amphihalins (espèces effectuant une partie de leur cycle biologique en mer et l'autre en eau douce). Le potentiel de production de la Risle est de 3 500 truites de mer/an.
Seulement, l'accès ainsi que la disponibilité de sites propices à la reproduction des migrateurs sont **compromis** par la présence **d'ouvrages infranchissables ainsi que par des altérations hydromorphologiques** sur le cours d'eau.

Ainsi, la Fédération de l'Eure pour la Pêche et pour la Protection du Milieu Aquatique travaille depuis 2018 aux côtés du Syndicat Intercommunal de la Basse Vallée de la Risle pour mettre en œuvre des **actions de restauration.** La mobilisation de tous les acteurs a permis d'initier des travaux de restauration en 2018 sur le parcours de l'AAPPMA «les Pêcheurs de la Risle».

L'action en bref

L'objectif des travaux visait essentiellement à restaurer, à optimiser les habitats piscicoles et leurs **fonctionnalités écologiques** tout en répondant à des problématiques plus généralement rencontrées sur la Risle : ripisylve vieillissante et déficitaire, piétinement des bovins, ouvrage hydraulique,...
Le projet, d'un montant de 73 673€ TTC a été financé par l'AESN, les collectivités piscicoles, le SIBVR ainsi que par le conseil départemental de l'Eure.

Les travaux, d'une durée de 3 mois, ont permis d'aboutir aux résultats suivants :

- Restauration de plus de 2 000 m² de frayères de salmonidés par déconcrétionnement calcaire par traction animale,
- Recépage et étêtage d'arbres vieillissants sur 6 km de berges et plantation de végétation sur 600 m,
- Mise en défens du cours d'eau pour le protéger du piétinement des bovins : 2.2 km de clôtures, 2 abreuvoirs stabilisés et 4 pompes à nez,
- Mise en place de 20 passages d'homme afin de pérenniser les loisirs halieutiques et nautiques sur le site,
- Effacement d'un ancien seuil

Afin de suivre l'évolution site, **un suivi** après travaux a été mis en place par la Fédération.

Et après ?

Dorénavant les actions devront être orientées sur de la restauration de la continuité écologique dans le but de **rétablir l'accessibilité des sites restaurés.** Courant 2020, de tels travaux sont planifiés sur le «nœud de Pont-Audemer»; premier obstacle bloquant la remontée des poissons sur la Risle depuis l'estuaire.

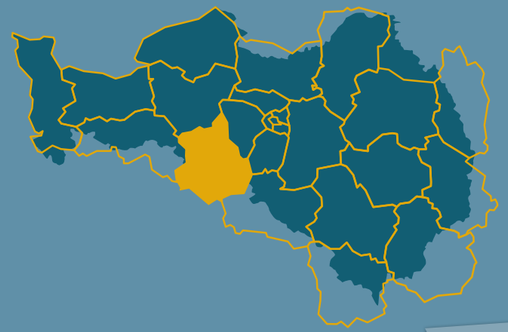

L’Eure et Loir

Sensibiliser dès le plus jeune âge

SORTIE TERRAIN

COMPRENDRE LA RIVIÈRE EN CLASSE

PROSPECTION DE LA RIVIÈRE

11 913 élèves sensibilisés en **10 ans**

Agréée en 2004 **"Jeunesse Éducation Populaire"**

Le contexte

Une convention de partenariat a été signée entre la Fédération Nationale pour la Pêche en France et le Ministère de l’Éducation Nationale. Elle vise à **reconnaitre ainsi qu’à encadrer** les activités d’Éducation à l’Environnement développées et conduites par les Fédérations.
Suite à cette officialisation, un programme général d’éducation à l’environnement et au développement durable a été réalisé.
La Fédération d’Eure et Loir pour la Pêche et pour la Protection du Milieu Aquatique s’appuie sur ce programme pour proposer aux élèves de primaire et de collège des **séquences de découverte et de sensibilisation** spécifiques à leur territoire.

Les milieux aquatiques font partie de leur quotidien et ne suscitent que peu d’intérêt dans leur esprit. Intégrer la protection des milieux dans l’esprit de ce public n’est possible que s’il acquiert les connaissances relatives à ce qui l’entoure : **pour protéger, il faut connaitre.**
La Fédération d’Eure et Loir est ainsi agrémentée «Jeunesse Éducation Populaire» et «Éducation Nationale».

Du CP à la 3e

Pour les élèves de primaire, l’animateur de la Fédération se déplace dans la classe pour une journée dédiée à la découverte et à la connaissance de la rivière. Le matin en salle, les élèves découvrent la rivière et les notions associées (continuité écologique, bassin versant, ...).
L’après-midi, c’est à l’occasion d’une sortie en rivière que les élèves découvrent la vie aquatique. Une mission de prospection leur est confiée où la capture puis l’identification de macro-invertébrés (insectes aquatiques) permettront de les **sensibiliser à la richesse des milieux aquatiques ainsi qu’à la qualité de l’eau.**

Concernant les collégiens, l’animateur de la Fédération accompagne les professeurs de SVT plusieurs semaines dans l’établissement. Il met également en place des activités en classe et à l’extérieur.
L’intervenant assure en même temps, le montage d’une **exposition libre d’accès** dans l’enceinte de l’établissement : aquariums en eau, panneaux pédagogiques, moulages poissons et maquette rivière.

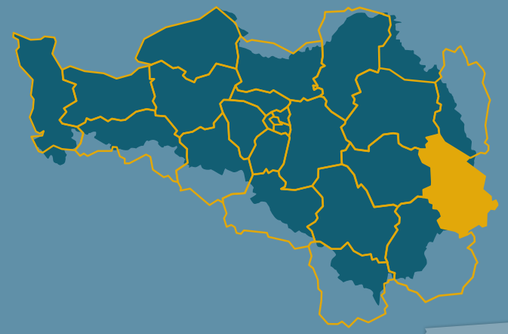

STAND DE BIOMÉTRIE

RETRAIT DES FILETS

REPRODUCTION AVÉRÉE DU BROCHET SUR LE SITE

1 566 poissons capturés aux filets

Forte implication des associations locales de pêche

La Haute-Marne

Évaluer la population piscicole pour une meilleure gestion de la ressource

Le contexte

La Fédération de Haute-Marne pour la Pêche et pour la Protection du Milieu Aquatique a lancé de Mai 2017 à Janvier 2018 un suivi des captures de pêcheurs sur 4 lacs réservoirs du sud du département : Liez, Charmes, Villegusien et Mouche.
Cette étude vise à :

- Évaluer la **composition et l'abondance** des populations de poissons **prédateurs** comme le brochet, le sandre ou la perche. Ces informations permettront d'appréhender l'état de santé de l'écosystème. De par leur fonction intégratrice, les carnassiers sont en effet d'excellents **indicateurs du fonctionnement** de leur milieu,
- Évaluer la fréquentation des sites et la pression de pêche dans le but de disposer d'informations utiles à la **gestion de ces lacs.**

Pour ce faire, une enquête a été réalisée par les gardes pêche auprès des pêcheurs en cours de session de pêche sur les 4 sites étudiés. Cette enquête se matérialise par la rédaction de fiches enquêtes renseignant sur la durée de la session de pêche, sur les paramètres de pêche (technique utilisée, info pêcheurs, ...) ainsi que sur les éventuelles prises du pêcheur.

Les résultats

80 sessions d'enquête ont été mises en place, ce qui a permis d'interroger **156 pêcheurs** ainsi que de recenser 173 captures de carnassier.
D'après les résultats, la moitié des pêcheurs repartent bredouille suite à leur session de pêche. 1 capture sur 2 est réalisée par moins de 20% des sessions de pêche. Le brochet est le carnassier le plus pêché, suivi de près par la perche. Le lac Charmes présente la pression de pêche la plus forte avec **0.45 pêcheurs à l'hectare.** Tandis que l'effort de pêche pour une capture à Villegusien est le plus faible avec 1h11 d'action de pêche pour capturer un carnassier.
Afin d'approfondir les résultats, le suivi capture a été renouvelé en 2019.

Aller + loin à Villegusien

A la demande de l'AAPPMA locale et dans le but d'améliorer la connaissance du peuplement piscicole du réservoir de Villegusien, 9 filets de 26 m ont été posés dans le lac courant Novembre 2018. Afin de conforter les premiers résultats, une seconde campagne a été effectuée en 2019.
Pour les deux années, 150 kg de poissons répartis en 8 espèces ont ainsi été relevés.
Les espèces majoritaires sont le gardon, la brème commune et le rotengle qui représentent 94% des effectifs. Le peuplement piscicole est ainsi largement dominé par les cyprinidés. Le rapport **cyprinidés/carnassiers** reste cependant **équilibré** où le brochet représente 9% de la biomasse totale auxquels se rajoutent celles du sandre et de la perche. Des pêches électriques du littoral ont été faites en complément de la pose de filets.

Ainsi, le lac de Villegusien présente un **peuplement piscicole abondant et conforme pour ce type de milieu.** Cette étude permet de conforter la position de l'AAPPMA locale de ne pas rempoissonner le milieu.

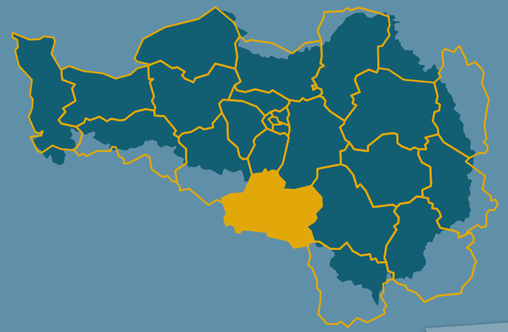

Le Loiret

L'acquisition, l'outil optimal pour la gestion des territoires

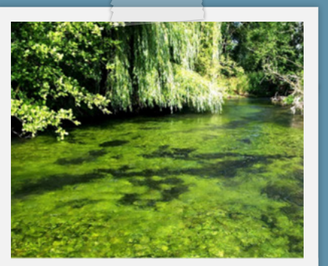

LA CLÉRY À L'AMONT DE GRISELLES

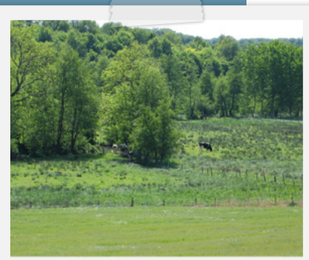

PRAIRIE HUMIDE DE LA CLÉRY

LA CLÉRY À LA SELLE-SUR-LE-BIED

Stratégie foncière commune pour conserver des milieux fonctionnels

Le contexte

Depuis 2014, une synergie est installée entre le **Conservatoire** d'Espaces Naturels de la Région Centre-Val de Loire, le **Syndicat** mixte du bassin du Loing et la **Fédération** Départementale du Loiret pour la Pêche et pour la Protection du Milieu Aquatique.
En effet, une stratégie foncière globale est en place sur le Loing et ses vallées annexes pour des projets **d'acquisition et de conventionnement.** Le but étant de gérer certains tronçons à forte valeur écologique.

Ainsi, la Fédération est en cours d'acquisition de **4 ha de parcelles,** sur la Cléry, affluent du Loing. Elles sont complémentaires à celles précédemment acquises par les partenaires.
Les parcelles sont toutes situées en lit majeur et sont réparties sur 4 communes, entre la Selle-sur-le-Bied et Fontenay-sur-Loing. Ce qui représente 580 m de berges de cours d'eau.

Les enjeux

La maîtrise foncière par la Fédération permettra :

- D'assurer des aménagements respectueux pour les milieux. Ainsi, les milieux naturels et l'occupation du sol seront gérés et aménagés dans une optique **d'optimisation de la biodiversité.**
- De favoriser les milieux herbacés, de landes, ou de prairies humides en fonction de la nature et de l'altimétrie des terrains.
- D'entretenir les boisements alluviaux dans un profil d'équilibre permettant la **fonctionnalité maximale des écosystèmes aquatiques.**
- De pérenniser la protection et la valorisation d'une des **souches de truite de rivière du bassin Seine.** Vingt ans d'inventaires ont permis de mettre en évidence l'existence et l'intégrité de la souche sur ce bassin. Résultats confirmés lors de l'étude génétique effectuée en 2012, étude faisant partie du **programme national Genetrutta** (cartographie des principales lignées génétiques naturelles de truite fario en France).

Ces acquisitions, pour un coût de 35 260 € , sont prises en charge par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (à 65%), par la Fédération Nationale pour la Pêche en France ainsi que par les fonds propres de la Fédération du Loiret pour la Pêche et pour la Protection du Milieu Aquatique.

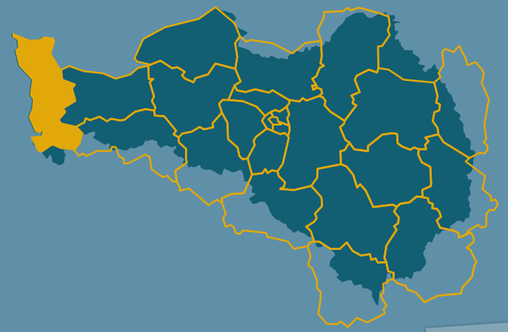

La Manche

La mise en place d'un Plan de Rétablissement de la Continuité Écologique

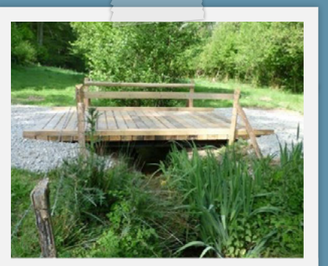

AMÉNAGEMENT DE PASSERELLES À ENGINS

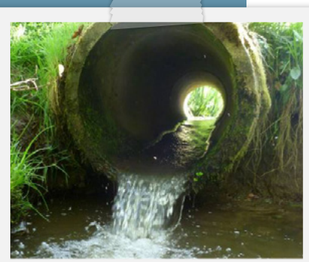

TUYAUX BÉTONS À REMPLACER

AMÉNAGEMENT DE PONTS CADRES

Le contexte

Une étude diagnostique du bassin versant du Beuvron de 2005 a permis d'identifier les éléments à l'origine des perturbations des écosystèmes aquatiques. Le **cloisonnement et la modification du lit mineur** sont les principales causes de dysfonctionnement identifiées par l'étude.

C'est pourquoi, la Fédération de la Manche pour la Pêche et pour la Protection du Milieu Aquatique a souhaité s'engager, en partenariat avec l'AAPPMA «la Truite du Beuvron», dans la mise en place d'un Plan de Rétablissement de la Continuité Écologique des affluents du Beuvron.

Le PRCE **identifie et évalue les travaux à réaliser.** Plusieurs tranches de travaux complètent le plan. Le but étant de retrouver un réseau hydrologique morphologiquement fonctionnel sur le territoire de la Communauté de Communes de St James. Pour ce faire, 5 tranches de travaux seront nécessaires.

Le point à mi-parcours

A ce jour, 3 tranches de travaux ont été réalisées. Les travaux ont principalement consisté à :

- Aménager, supprimer des ouvrages,
- Construire des passerelles et des ponts routiers,

Les travaux effectués, d'un montant de 513 490 € TTC, ont été financés par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, le Conseil Régional de la Basse-Normandie, le Conseil Général de la Manche ainsi que par les collectivités piscicoles.

Les travaux effectués par la Fédération de la Manche viennent compléter ceux débutés en 2010 par la Communauté de Communes de St-James (protection des berges et du lit mineur).
L'ensemble des travaux entrepris permettent le **décloisonnement des affluents ainsi que le rétablissement de la dynamique fluviale.**

Certains sites sont suivis avec le protocole VIGITRUITE®. Ce protocole est un suivi normalisé par pêche à l'électricité permettant **d'estimer l'abondance de juvéniles** de truites présents dans un cours d'eau. L'abondance des juvéniles de truite est un bon indicateur de la qualité des habitats aquatiques de la zone à truite.

Étude bassin : genèse de l'action

Protocole VIGITRUITE®

Déconcrétionnement par traction animale, ©FDPPMA27

Les collectivités & les FDPPMA

des missions différentes mais complémentaires

La compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

Depuis le 1er Janvier 2018, les Établissements Publics de Coopération Intercommunale doivent exercer ou déléguer la compétence GEMAPI aux Syndicats Mixtes en charge de la gestion des milieux aquatiques et de l'aménagement hydraulique à l'échelle du bassin versant.

La mise en place de cette compétence incluant le volet milieu, est essentielle pour la gestion des écosystèmes aquatiques. L' échelle du bassin versant, est en effet l'approche la plus cohérente.

Les Fédérations ont les compétences pour accompagner les collectivités à différentes étapes du projet (diagnostic, travaux, évaluation, sensilisation, ...).

Ce sont ainsi tous les acteurs d'un territoire qui se mobilisent pour la reconquête du bon état des masses d'eau.

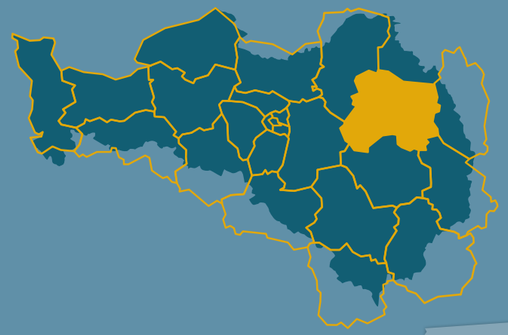

La Marne

La restauration de la zone humide du moulin de Chaudefontaine

Le contexte

Le constat était sans appel pour le moulin de Chaudefontaine : suite à l'abandon de l'activité sur le site, il ne restait que des ruines, un ancien bief et un paysage en manque de diversité.
Fort de ce constat, la Fédération de la Marne pour la Pêche et pour la Protection du Milieu Aquatique a fait l'acquisition en 2016, de la zone humide du moulin de Chaudefontaine.

Il est alors question de **restaurer 1.5 ha** de zone favorable à la **reproduction** du brochet, à la **diversité** ainsi qu'à la **sensibilisation** des promeneurs tout en conservant les ruines du moulin témoignant de l'ancienne activité du site.

EXTRAIT D'UN DES PANNEAUX PÉDAGOGIQUES

SENTIER PÉDAGOGIQUE

L'action en bref

Les travaux de restauration ont été réalisés fin 2017, grâce au concours financier de l'agence de l'eau Seine Normandie, des collectivités piscicoles ainsi que du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de l'Aisne Supérieure. Ces travaux ont consisté à :

- Défricher complètement la parcelle,
- Créer 2 bras, retaluter la berge droite en pente douce, remplacer la buse par une passerelle dans la partie aval du site,
- Créer 5 mares à l'attention des amphibiens sur l'amont du site,
- Traiter expérimentalement un foyer de 75 m^2 de Renouée du Japon

Courant 2019, un sentier pédagogique illustré de panneaux de sensibilisation ainsi que des barrières de protection des ruines de l'ancien ouvrage ont été mis en place.

TRAITEMENT D'UN FOYER DE RENOUÉE DU JAPON

Et après ?

Le site sera ouvert au public dès le printemps 2020. Il servira également de support d'animation à l'agent de développement de la Fédération dans le cadre **d'actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement** fixées par le programme d'éducation de la Fédération.

En parallèle, une convention a été signée entre la Fédération et le Conservatoire des Espaces Naturels de Champagne-Ardenne concernant des **suivis naturalistes** du site planifiés jusqu'en 2023. A N+1, ces suivis ont dores et déjà montré l'apparition de 3 nouvelles espèces d'amphibiens et de 8 nouvelles espèces d'odonates. La Fédération a également noté l'apparition du brochet sur le site en pleine période de reproduction.

Le site a recouvré sa fonctionnalité de **zone d'expansion de crue** ; capacité illustrée à l'occasion de la crue de l'Aisne courant 2018.

Suivi pluriannuel du site

Excellente acceptation du projet par les riverains

Le programme

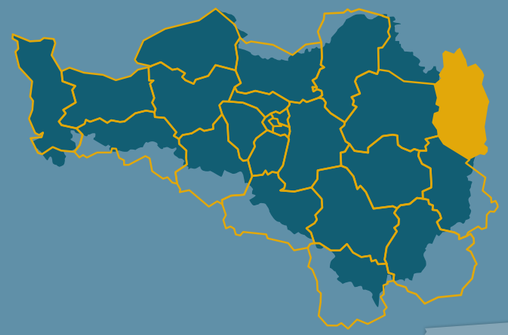

La Meuse

La restauration hydromorphologique de la Cousances

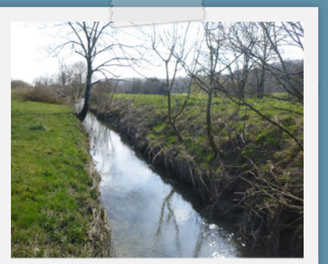

LA COUSANCES AVANT TRAVAUX, 2019

TRUITE FARIO PÊCHÉE LORS DE L'INVENTAIRE PISCICOLE, 2016

SECTEUR DE LA COUSANCES RESTAURÉ EN 2010

Action basée sur le **retour d'expérience d'une action similaire** réalisée en 2010

Le contexte

La Cousances est un affluent de l'Aire de [première catégorie piscicole.]
En 2006, cette rivière a été classée en **contexte salmonicole perturbé** dans le Plan Départemental de Gestion Piscicole, principalement à cause de multiples dégradations causées par d'anciens travaux hydrauliques : rectification, recalibrage et déplacement du lit mineur.
Pour la [truite fario], espèce repère de ce cours d'eau, ces aménagements ont contribué à **altérer la capacité d'accueil ainsi que la capacité de recrutement** du milieu.

En 2016, un inventaire piscicole réalisé dans une portion non dégradée du cours d'eau (à 4km en aval de la zone aménagée) a mis en évidence un déficit dans le recrutement des truites malgré une bonne représentativité de ses espèces accompagnatrices ([chabot], [loche franche], [vairon]). Ce résultat a conforté l'hypothèse d'un **manque de frayères fonctionnelles** sur la tête de bassin de la Cousances.

L'action en bref

En 2019, la Fédération et l'AAPPMA « Aire et Cousances » ont mené un projet de **diversification des écoulements et des habitats** sur un linéaire d'environ 800m sur la partie amont de la Cousances à Souilly.
Cette opération a été conduite en parallèle de celle mise en œuvre par le syndicat de rivière (Sm3a) sur l'entretien de la ripisylve.
Le choix des aménagements mis en œuvre a été dicté par le retour d'expérience des travaux que la Fédération a réalisé sur ce même cours d'eau un peu plus en amont en 2010.

Les travaux ont consisté en la réalisation de 3 types d'opérations :

- La création d'épis accompagnée d'une recharge alluvionnaire en amont de ces derniers ;
- La mise en place de seuils de fond (submergés) accompagnée d'une recharge alluvionnaire en amont ;
- La recharge alluvionnaire avec un mélange de graviers et de petits galets de 10 à 60 mm.

Et après ?

L'aspect « artificiel » des aménagements réalisés lors de l'opération de restauration de 2010 n'est aujourd'hui plus visible. Le temps a fait son œuvre : les épis se sont végétalisés, de la sinuosité s'est recréée, les arbres plantés ont poussés et les matériaux alluvionnaires ont été transportés par le courant formant aujourd'hui des radiers. Sur ce tronçon, la truite fario dispose à présent de **surfaces de frayères potentielles.**
Il en sera de même sur la zone aménagée en 2019 lorsque les crues hivernales auront mobilisé les matériaux alluvionnaires.

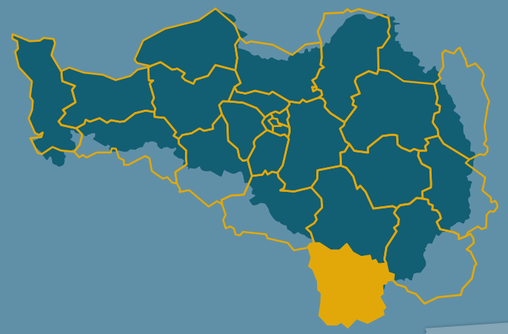

La Nièvre

La restauration morphologique de l'Auxois

Le contexte

L'Auxois est un affluent de l'Yonne de 20 km de long. Plusieurs perturbations anthropiques modifient l'hydromorphologie (écoulement et morphologie) du cours d'eau. Sa partie amont a déjà fait l'objet de restauration de la continuité écologique notamment par l'effacement d'étangs dans le cadre du **contrat global Cure-Yonne.** Cependant, ces trente dernières années, aucune opération de restauration morphologique n'a été réalisée sur l'Auxois.

Pourtant, l'Auxois a subi d'importantes modifications au niveau de son lit mineur ayant pour conséquences l'incision prononcée du lit, le colmatage du substrat, la déstabilisation des berges, ripisylve (végétation jouxtant le cours d'eau) vieillissante et la présence d'embâcles de bois morts perturbant les écoulements.
Ainsi, afin **d'améliorer la qualité hydromorphologique** du cours d'eau, la Fédération de la Nièvre pour la Pêche et pour la Protection du Milieu Aquatique a entrepris en 2018, des travaux de restauration sur la partie aval du cours d'eau et ce pour deux ans. Le linéaire restauré concerne l'Auxois, sur les communes d'Anthien et de Ruages, de sa confluence avec le ruisseau de Drémont jusqu'à celle avec l'Yonne.

L'opération d'un montant de 62 499 € a été pris en charge par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, EDF ainsi que par les collectivités piscicoles.

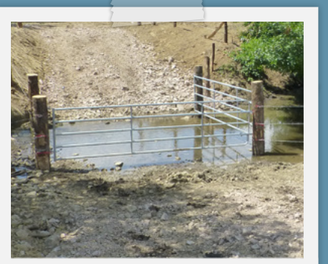

PASSAGE À GUÉ, 2018

PIÉTINEMENT PAR LE BÉTAIL, 2017

CLÔTURE FIXE, 2018

L'action en bref

En accord avec les propriétaires et les exploitants agricoles, la Fédération de Pêche a proposé d'ouvrir et de **diversifier le milieu** en maintenant un cordon rivulaire suffisant pour limiter le réchauffement des eaux. Le but étant de restaurer une ripisylve vieillissante en conservant une diversité des classes d'âges et des essences la composant.

Egalement **d'organiser l'accès du bétail** avec la création de trois passages à gué empierrés, d'abreuvoirs et la pose d'une clôture fixe.
Les objectifs étant de supprimer le piétinement du lit ainsi que d'éviter la déstabilisation et l'érosion des berges par les bovins.

Suite aux travaux, l'AAPPMA locale « l'Anguille » et la Fédération de Pêche se sont engagées à poser des échelles de passage afin de faciliter le franchissement des clôtures et d'éviter leur dégradation. Egalement à entretenir la ripisylve et à gérer les embâcles dans le but de pérenniser l'investissement réalisé. Les exploitants s'engagent pour leur part à entretenir la clôture fixe et à gérer les barrières des passages à gué.

5 090 m de berges concernés par l'action

concilier activité agricole et vie aquatique

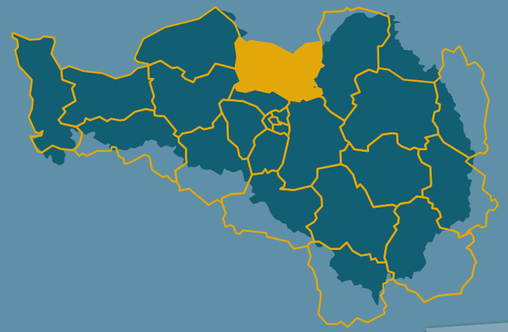

L'Oise

La restauration de la Verse

Le contexte

La Verse est un affluent de l'Oise de 23 km de long. D'après le Plan Départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion des ressources piscicoles de l'Oise, la Verse est un cours d'eau de première catégorie piscicole en **contexte dégradé.**
Ce document de gestion permet d'identifier l'origine des perturbations de la fonctionnalité piscicole du contexte ; dans le cas de la Verse, ce sont les phénomènes de **rectification et de recalibrage** du cours d'eau qui ont entraîné des **perturbations morphologiques.**

Par conséquent, la Fédération de l'Oise pour la Pêche et pour la Protection du Milieu Aquatique a engagé, dès 2017, une **étude préalable à la restauration** de 900 m de la Verse aux alentours de Noyon.

Pour ce faire, l'association a missionné le bureau d'étude Ingetec. C'est ainsi que leur expertise a permis de faire un état des lieux et de poser un diagnostic dans le but de proposer un projet de restauration adapté. L'étude a été financée grâce au concours financier de l'AESN, des collectivités piscicoles ainsi que du Conseil Départemental de l'Oise.

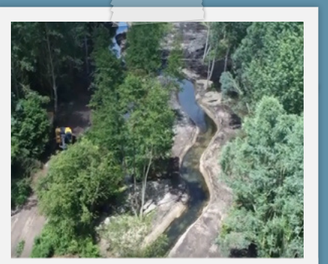

TERRASSEMENT DU SITE

LA VERSE AVANT TRAVAUX

LA VERSE APRÈS TRAVAUX

Restauration de 900 m de cours d'eau

Création de 11 frayères et de mares

L'action en bref

La ligne conductrice du projet était de restaurer la **dynamique et l'équilibre naturel** du cours d'eau. Concrètement, il était question de dissiper l'énergie de la rivière, de ralentir son écoulement ainsi que de stabiliser le lit sur 900m de cours d'eau.

Les travaux, financés par les fonds européens FEDER et par l'AESN, se sont déroulés d'Avril à Août 2019. Ils ont consisté à :

- Reméandrer, c'est à dire à casser la rectitude du cours d'eau en créant un profil avec des sinuosités, proches d'un état naturel,
- Terrasser avec une recharge alluviale allant de 5 à 250 mm. Ce qui a permis de diversifier les écoulements, de créer des habitats et des zones de frayères.

La Fédération sera attentive à **l'évolution de la biomasse piscicole** du site ; qui, avant les travaux, était trop faible au vue de la potentialité du milieu. C'est pourquoi, un suivi un an après travaux est d'ores et déjà planifié sur le site restauré.

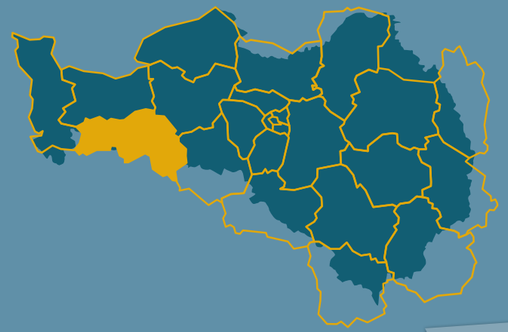

L'Orne

Tous mobilisés pour l'ouverture du bassin de la Gine

KIT DE FRANCHISSEMENT DE BUSE

PONT CADRE

PASSERELLE À ENGINS

Forte implication de **tous les acteurs**

Protocole **VIGITRUITE®**

Le contexte

La communauté de communes du Bocage d'Athis de l'Orne a lancé en 2010 une étude dans le cadre du contrat territorial du bassin versant de la Rouvre.
Cette étude avait pour but de déterminer les éventuels **obstacles à la migration** de géniteurs de truite fario sur le bassin de la Gine ; qui fait partie du bassin de la Rouvre. La **truite fario** est l'espèce repère de la Gine, c'est à dire que sa présence ou son absence est un **indicateur de l'état fonctionnel** de l'écosystème aquatique.
Cette étude a permis l'émergence d'un **programme d'actions** de 5 ans pour rétablir la continuité écologique sur la Gine, dans le but de rendre franchissable les points de blocage pointés par l'étude.

Dans le cadre de ce programme d'actions, les collectivités territoriales se sont rapprochées de la Fédération de l'Orne pour la Pêche et pour la Protection du Milieu Aquatique afin qu'elle puisse porter la maîtrise d'ouvrage des travaux concernés.

Zoom sur 5 ans d'actions

Les collectivités piscicoles, l'AESN, la communauté de communes, le Syndicat Intercommunal de communes du Bocage d'Athis de l'Orne, le Conseil Départemental de l'Orne, Normandie Grands Migrateurs et la Région Normandie ont œuvré jusqu'en 2018 de sorte à :

- Supprimer des buses,
- Remplacer des buses par des ponts cadre ou par des passerelles à engins
- Aménager des bassins et des rampes pour faciliter les migrations piscicoles,
- Installer un kit de franchissement de buse

C'est ainsi **12 actions de rétablissement** de la continuité écologique qui ont été menées sur le bassin de la Gine grâce au programme d'actions.
La Gine est aujourd'hui totalement ouverte aux migrations piscicoles, qu'il s'agisse des grands migrateurs ou des petits tels que la truite fario.

Les sites sont suivis avec **l'Indice d'Abondance Truite** basé sur le protocole VIGITRUITE®. Pour ce faire, en 2012 un état avant travaux a été défini sur l'ensemble des sites concernés par le programme d'actions. Cet état initial permettra d'évaluer l'efficacité des travaux par comparaison avec un état post-travaux.
Ainsi, les résultats de l'IAT de 2018, permettent de dégager une tendance vers une **augmentation des populations de truitelles** de la Gine. Ces résultats sont à confirmer par la réalisation de pêches ultérieures.

Le **gain écologique** issu de la réalisation du programme d'actions ne sera pas entier tant que des travaux de restauration hydromorphologiques permettant une meilleure capacité d'accueil sur les sites ne seront pas entrepris.

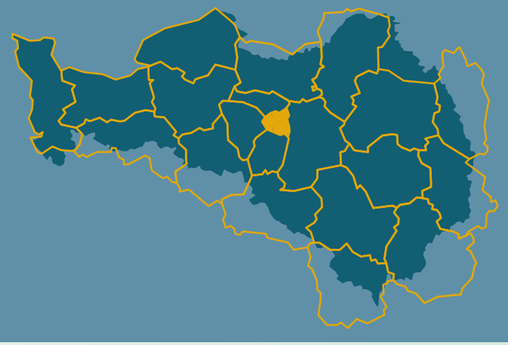

Paris petite couronne

La mise en place du Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion piscicole

Contextes piscicoles, d'après le PDPG 75, 92, 93, 94.

Élaboration du PDPG : un devoir pour les FDPPMA

Au vu de l'article L433-3 du code de l'environnement, «l'exercice d'un droit de pêche emporte obligation de gestion des ressources piscicoles» de par l'établissement d'un plan de gestion.
Le PDPG répond tout à fait à cette obligation. La création de ce plan est à l'initiative de la Fédération Nationale pour la Pêche en France qui a établi un **document cadre national,** que toutes les Fédérations déclinent à l'échelle de leur département.

Les objectifs de ce document sont d'apporter un **diagnostic écologique** pour les différentes masses d'eau composant le département puis de proposer des solutions permettant d'**améliorer les fonctionnalités** du milieu ainsi qu'un développement naturel des populations piscicoles.

Comment procède-t-on ?

Une étude est menée dans le but de déterminer les **contextes piscicoles** pour les masses d'eau présentes au sein du département. Pour chaque contexte, sont définis des caractéristiques propres à la masse d'eau puis une **espèce repère** est attribuée à chaque contexte.

La présence, l'absence de l'espèce repère au sein du contexte piscicole permettra dans un second temps de déterminer la fonctionnalité piscicole du contexte. Un contexte peut ainsi être **conforme, perturbé ou dégradé.** Ce diagnostic piscicole permet de diagnostiquer le milieu, de par la disponibilité des habitats, l'accès à ces derniers, ...

Les perturbations peuvent ainsi être recensées et hiérarchisées en fonction de l'impact qu'elles ont sur le milieu.
Enfin, des **propositions d'actions** sont la finalité du PDPG. Ces propositions identifient les actions à mener pour améliorer significativement la fonctionnalité piscicole. Elles orientent également la **gestion piscicole** à adopter et **identifient les acteurs de la restauration** à accompagner dans la maîtrise d'ouvrage.

Et pour Paris ?

Le PDPG couvrant la période 2018-2023, a permis d'identifier **6 contextes piscicoles** évalués comme étant des contextes intermédiaires, cyrprinicoles et artificiels pour les canaux parisiens.

Ainsi, selon le document de gestion, **4 contextes sont dégradés et 2 autres sont perturbés.**
10 perturbations majeurs ont été identifiées dont la canalisation des grands cours d'eau, la gestion du régime hydraulique et la pollution chimique.

Le PDPG propose ainsi des objectifs et des techniques pour différentes actions à mener sur les thématiques de : la restauration des habitats piscicoles, la continuité écologique, la sensibilisation et la communication, l'acquisition et l'actualisation de connaissances, la protection des habitats et des espèces et une gestion piscicole adaptée.

L'action en détails

Les indicateurs biologiques

De quoi parle t-on ?

Les bioindicateurs sont des **espèces témoignant** de par leur présence/absence, de l'état ainsi que de la fonctionnalité d'un milieu.
En effet, toutes les espèces ne sont pas égales face aux différentes pressions que subit un milieu.
Les bioindicateurs sont **intégrateurs de l'état** de l'écosystème ; ils prennent en effet en compte l'ensemble d'un milieu et pas uniquement un compartiment le composant. C'est pourquoi le choix d'un bioindicateur adapté est essentiel et souvent complémentaire à d'autres analyses.

Le suivi de bioindicateurs se fait à l'aide de **protocoles normalisés.** Il peut être utilisé dans le cadre de travaux de restauration, de l'évaluation de la qualité des masses d'eau au regard des attentes européennes, ...
Il s'agit alors de l'étude de la **structure des populations** de diatomées, de macro-invertébrés, de plantes aquatiques, de poissons, ...

Prélèvement de macro-invertébrés ©FDPPMA77

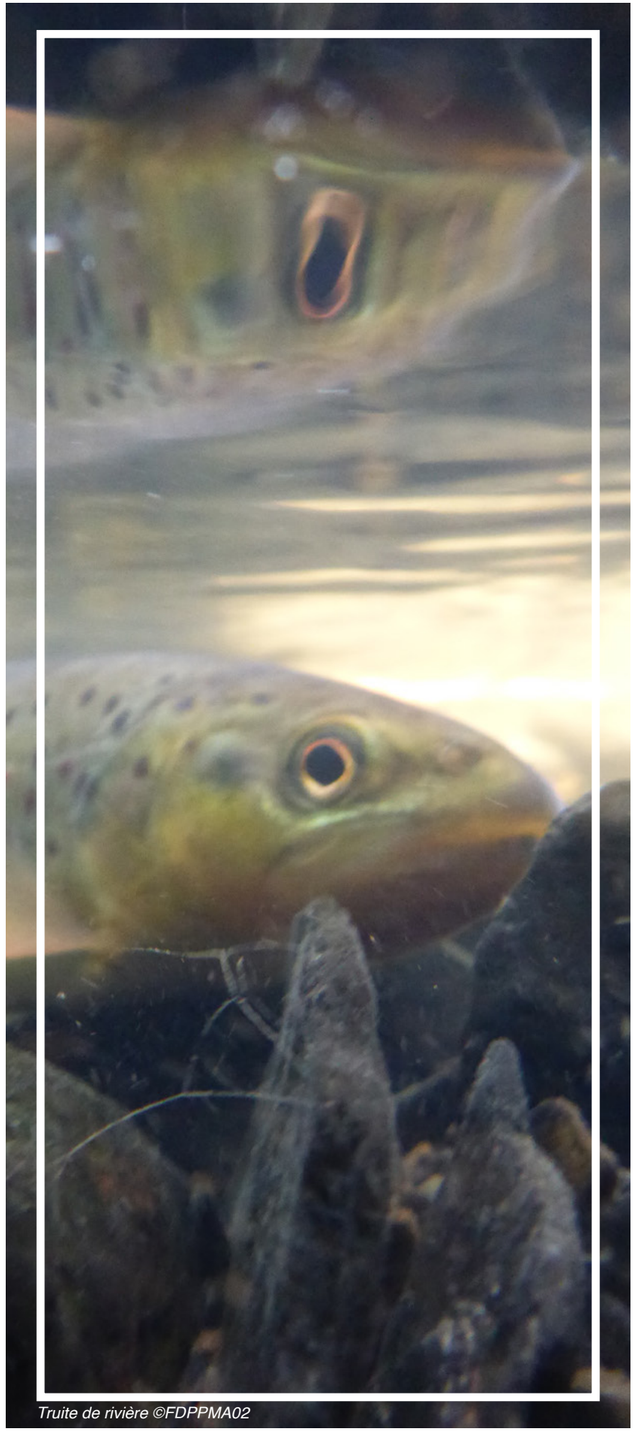

Truite de rivière ©FDPPMA02

Focus sur les poissons

Le suivi de bioindicateurs via des protocoles normalisés ou par observations fait partie intégrante des **missions confiées** aux FDPPMA.

Ces dernières, **spécialistes du compartiment poissons,** sont souvent sollicitées par des collectivités ou des institutions pour apporter leur expertise sur la structure d'un peuplement piscicole et plus largement sur l'état d'un milieu.

Cette compétence est notamment utilisée dans le cadre de la mise en place de documents de gestion.
L'état de présence d'un bioindicateur est également un excellent **outil de sensibilisation**. Pointer une seule espèce permet de faire passer des messages en terme de renaturation d'habitats ainsi que d'importance de conservation.

Pêche à l'électricité ©FDPPMA52

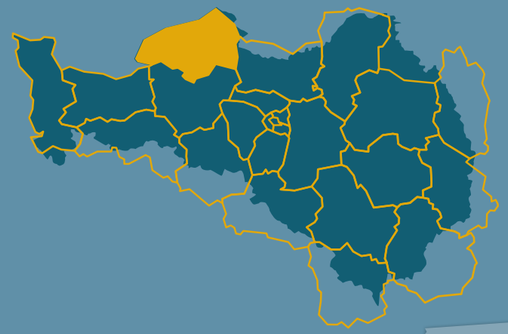

LA DURDENT, APRÈS TRAVAUX, 2019

ANCIEN SEUIL DE LA PISCICULTURE

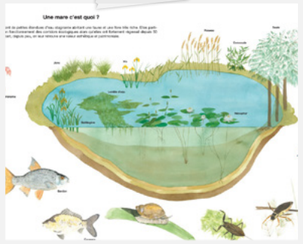

EXTRAIT DU PANNEAU PÉDAGOGIQUE DE LA MARE

Développement du territoire et **restauration** écologique

La Seine Maritime

La remise à l'état naturel de la Durdent

Le contexte

La Durdent est un cours d'eau de 53 km de long débouchant directement dans la Manche. Ce cours d'eau est en bon état écologique et chimique ; cependant quelques perturbations entravent la pleine expression du **potentiel écologique** du cours d'eau.
C'était notamment le cas à Héricourt-en-Caux, où une pisciculture laissée à l'abandon était un obstacle à la continuité écologique ainsi qu'à une quelconque attractivité touristique.

Fort de ce constat, la commune a acquis le site en ruine courant 2016. Par la suite, elle a mandaté la Fédération de Seine Maritime pour la Pêche et pour la Protection du Milieu Aquatique pour effectuer les travaux de restauration du site.
L'émergence d'un projet alliant **biodiversité,** accueil et sensibilisation du **public** a ainsi pu être possible.

L'action en bref

Les travaux ont été entrepris courant 2018, grâce au concours financier de l'agence de l'eau Seine Normandie, de la commune d'Héricourt-en-Caux ainsi que de la communauté de communes Plateau de Caux.
Les travaux ont consisté à :

- Détruire l'écloserie ainsi que les bassins de la pisciculture,
- Supprimer le seuil et à fermer le bief,
- Créer un nouveau lit en créant des sinuosités proches d'un état naturel,
- Restaurer une zone humide fonctionnelle pour l'accueil de la biodiversité inféodée à ce milieu ainsi que dans le but d'amortir les phénomènes de crues, en proposant à la Durdent un espace de liberté latéral,
- Aménager une promenade sur pontons agrémentée de panneaux pédagogiques,
- Construire un parking.

Les anciens bâtiments de la pisciculture devraient prochainement être requalifiés.

Et après ?

Le site a été inauguré et ouvert au public durant l'été 2019.
L'agent de développement de la Fédération peut d'ores et déjà s'appuyer sur le **parcours pédagogique** du site pour animer les actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement que propose l'association.

Cette action a permis à la commune d'ouvrir la partie amont de la Durdent à la libre **circulation piscicole et sédimentaire.** Egalement, **d'améliorer les relations** entre la Durdent et ses riverains en proposant un espace propice à la découverte des milieux aquatiques.

L'action en vidéo

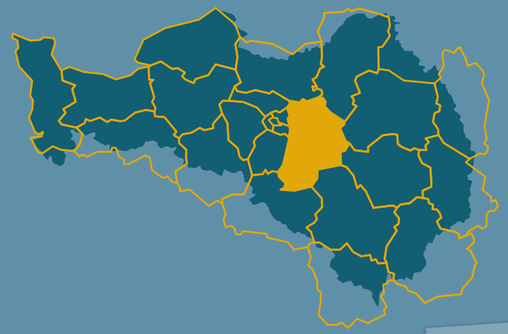

La Seine et Marne

Les affluents du Petit Morin passés au peigne fin

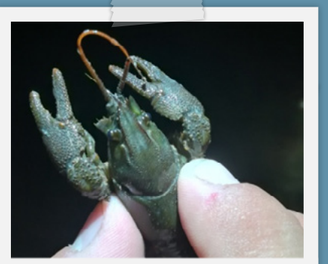

ÉCREVISSE À PATTES BLANCHES

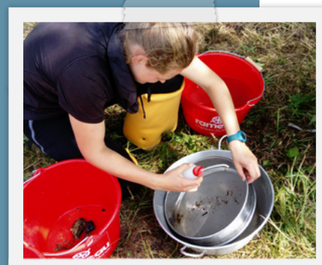

PRÉLÈVEMENT MACRO-INVERTÉBRÉS

TRUITE FARIO

2 études pour 2 bioindicateurs
Programme d'actions

Le contexte

Dans le cadre de la mise en place du Plan de Gestion Piscicole de la vallée du Petit Morin, la Fédération de Seine et Marne pour la Pêche et pour la Protection du Milieu Aquatique a réalisé en 2018, deux études sur les affluents du Petit Morin. Ces dernières avaient pour objectif de caractériser les populations de truites de rivière et d'écrevisses à pattes blanches sur 13 affluents du Petit Morin.

Ces espèces sont **polluosensibles,** c'est à dire qu'elles sont particulièrement vulnérables aux différentes pressions.
Dans le cas de l'écrevisse à pattes blanches, les principales causes de mortalité en France sont la pollution chimique des eaux, la dégradation des habitats ainsi que la concurrence avec les écrevisses originaires d'Amérique du Nord, qui sont des Espèces Exotiques Envahissantes. Ces écrevisses sont également vecteurs d'un pathogène mortel pour l'écrevisse à pattes blanches : l'aphanomycose.

Ainsi, la présence de truites fario et d'écrevisses à pattes blanches renseigne sur la **bonne qualité du milieu.** La conservation de ces espèces est bénéfique pour les autres espèces ainsi que pour la qualité de l'eau.

Et concrètement ?

Concernant l'écrevisse à pattes blanches, une unique population a été identifiée sur un des affluents.
Cependant, à l'aide de l'écologie de l'espèce et des caractéristiques du site en question, la potentialité d'accueil des autres affluents a pu être établie. Ainsi, 6 secteurs ont pu être identifiés comme site potentiel d'accueil.
Seulement, la propagation de la peste de l'écrevisse, la compétition avec les écrevisses exotiques, les barrages, les pollutions ponctuelles notamment de glyphosate, ... sont des **pressions pouvant bloquer** la mise en place de populations d'écrevisses à pattes blanches sur de nouveaux sites.

A propos de la truite, des populations ont été identifiées sur 4 affluents.
Le potentiel d'accueil est important mais de nombreuses pressions sont des freins pour la colonisation de nouveaux sites. Il est en effet question de rejets, de phénomènes de colmatage du substrat et de cloisonnement des affluents. Ces pressions sont essentiellement dues au **caractère agricole** du bassin du Petit Morin.

La Fédération a réalisé un programme d'actions à partir de ces études, à destination de l'opérateur GEMAPI, afin de permettre la conservation de ce patrimoine unique dans le département et l'atteinte du bon état des masses d'eau.

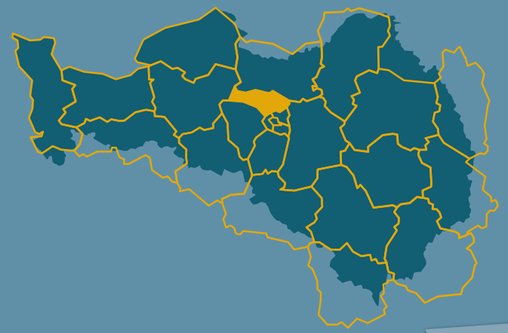

OUVRAGE DE RÉGULATION À L'ISLE-ADAM

CHENAL EN EAU, BEAUMONT SUR OISE

CAGE PIÈGE

Ouvrage de **régulation du niveau d'eau**
Suivi géniteurs

Le Val d'Oise

La gestion et le suivi de frayères à brochets

Le contexte

La fédération du Val-d'Oise pour la Pêche et pour la Protection du Milieu Aquatique vient de se voir confier la **gestion et le suivi** de deux nouvelles frayères à brochets sur l'Oise implantées sur le même bief (d'amont en aval), la première à Beaumont sur Oise, la seconde à l'Isle-Adam.

De conception identique, ces deux frayères sont une réponse à deux démarches différentes. Celle de Beaumont sur Oise réalisée dans le cadre de **mesures compensatoires** suite aux dragages de l'Oise (VNF) ; la zone de biodiversité de l'Isle-Adam (qui intègre la frayère) a quant à elle été mise en place dans le cadre de la **valorisation écologique et pédagogique** d'une parcelle communale de 11 hectares.

Et concrètement ?

Ces frayères comprennent respectivement une plaine de frai (1,5 hectare pour Beaumont sur Oise et 0,5 hectare sur l'Isle-Adam), un bras en eau assurant la connexion à l'Oise (offrant de surcroit une zone de croissance des brochets et une frayère pour les cyprinidés) mais surtout, elles bénéficient d'un ouvrage novateur de **régulation du niveau d'eau** (modèle déposé par le bureau d'étude Hydrosphère) implanté entre le bras permanent et la plaine de frai.
Cet ouvrage est équipé d'un clapet automatique permettant le maintien du niveau d'eau dans la plaine lors de la décrue ainsi que de cages-pièges. Ces cages pièges permettront de capturer les géniteurs entrants ou sortants de la frayère ainsi que les fingerlings (jeune brochets de l'année). Ces captures feront l'objet d'une biométrie, étape essentielle pour **caractériser la reproduction sur les sites.**

La fédération du Val-d'Oise assure la gestion des deux sites, en janvier : entretien de l'ouvrage, armement du clapet de l'ouvrage, de février à mai : suivi scientifique et piscicole (mesure des températures, déplacement des géniteurs, ponte et croissance des alevins), analyse de l'efficacité (ou de l'efficience en cas de capture des géniteurs en amont).

Ces deux frayères sont en **adéquation avec les objectifs** du Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion piscicole (2008) du Val-d'Oise, soulignant la nécessité de restaurer des capacités de recrutement du brochet en adéquation avec les capacités d'accueil du milieu (contexte Oise et principaux affluents).

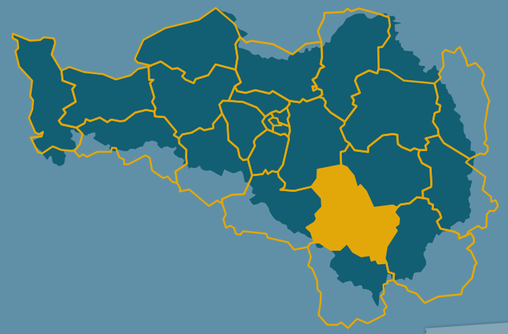

L'Yonne

La reconnexion de la Romanée : l'effacement de l'étang de Bussières

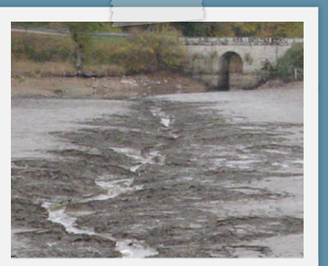

VIDANGE EN COURS, 2017

L'ÉTANG DE BUSSIÈRES, 2016

LA ROMANÉE CIRCULE LIBREMENT, 2018

12.5 km de cours d'eau reconnectés

Action financée à **80%** par l'AESN

Le contexte

La Romanée est un cours d'eau de 26 km de long, classé en **liste 1 et 2 de l'article L214-17** du code de l'environnement. Cette réglementation contraint tous les propriétaires d'ouvrages présents sur le cours d'eau, à équiper ces derniers de sorte à ne plus faire obstacle à la continuité écologique (transit piscicole et sédimentaire).

D'une superficie proche de 6 hectares, l'étang de Bussières constituait un **obstacle à la continuité écologique** sur la Romanée. Il contribuait également à la dégradation de la **qualité des eaux** et plus particulièrement de sa thermie. De plus, cet étang impactait fortement le **régime hydrologique estival** en le réduisant drastiquement du fait de l'absence de débit réservé (débit minimal obligatoire à restituer au cours d'eau pour la vie de l'écosystème). Cette réduction du débit réservé était en outre vraisemblablement aggravé par une forte évaporation.

L'étang de Bussières a été acheté 55 000 € en 2015 en vue de son effacement par la Fédération de l'Yonne pour la Pêche et pour la Protection du Milieu Aquatique avec les aides financières de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et de la Fédération Nationale pour la Pêche en France.

L'action en bref

Les travaux, d'un montant de 26 143 € ont consisté à :

- Retirer le rideau de palplanches qui consolidait la digue,
- Vidanger l'étang,
- Effacer la digue de l'étang.

Une pêche de sauvetage a été réalisée où carpes, silures et brochets étaient les principales espèces présentes. Seulement, la Romanée est un cours d'eau de première catégorie piscicole. C'est à dire que **l'espèce repère**, celle attestant du bon état du cours d'eau, est la truite fario.
Le premier suivi post-travaux en Juin 2019, a permis de constater le retour de l'espèce sur le site. L'installation d'une population de truite fario reste à confirmer.

Les partenariats

Le site a obtenu le label « **havre de paix pour la loutre d'Europe** », délivré par la Société d'Histoire Naturelle d'Autun. Un partenariat a également été mis en place avec la SHNA pour des suivis naturalistes.

Aujourd'hui, ce sont **11 hectares de zones humides et de ripisylve dédiés à la biodiversité** et 12.5 km de cours d'eau reconnectés.

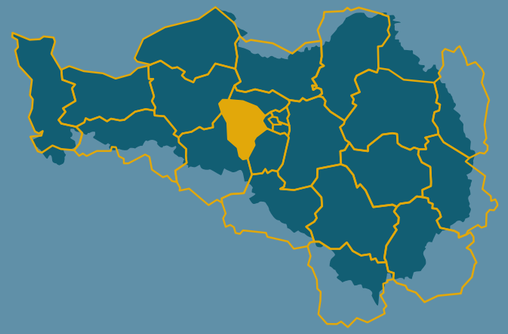

Les Yvelines

La réalisation du Plan Départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion des ressources piscicoles

BROCHET (SOURCE FD52)

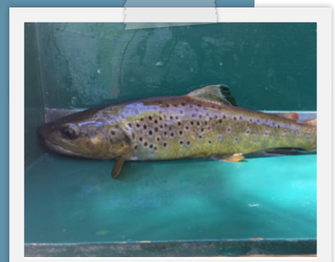

TRUITE DE RIVIÈRE (SOURCE FD02)

Le contexte

La Fédération des Yvelines pour la Pêche et la Protection du Milieux Aquatique a pris l'initiative de réaliser son document de gestion et de planification des milieux aquatiques.
L'étude a été confiée à un prestataire spécialisé (Scimabio interface) en début d'année 2019. Elle permettra de dresser un état des lieux de la **qualité des rivières** du département, d'identifier et de quantifier les principales pressions qui s'exercent sur les cours d'eau et de proposer une **stratégie d'intervention** pertinente et chiffrée.

La version finale du PDPG sera publiée en 2020 suite à la validation du Préfet. Les acteurs locaux pourront ainsi s'appuyer sur cette expertise technique afin d'orienter leurs mesures de gestion.

Et concrètement ?

16 contextes piscicoles sont proposés, soit :
- 8 contextes salmonicoles
- 4 contextes intermédiaires
- 9 contextes cyprinicoles

Dresser un **état des lieux**

Proposer une **stratégie d'intervention**

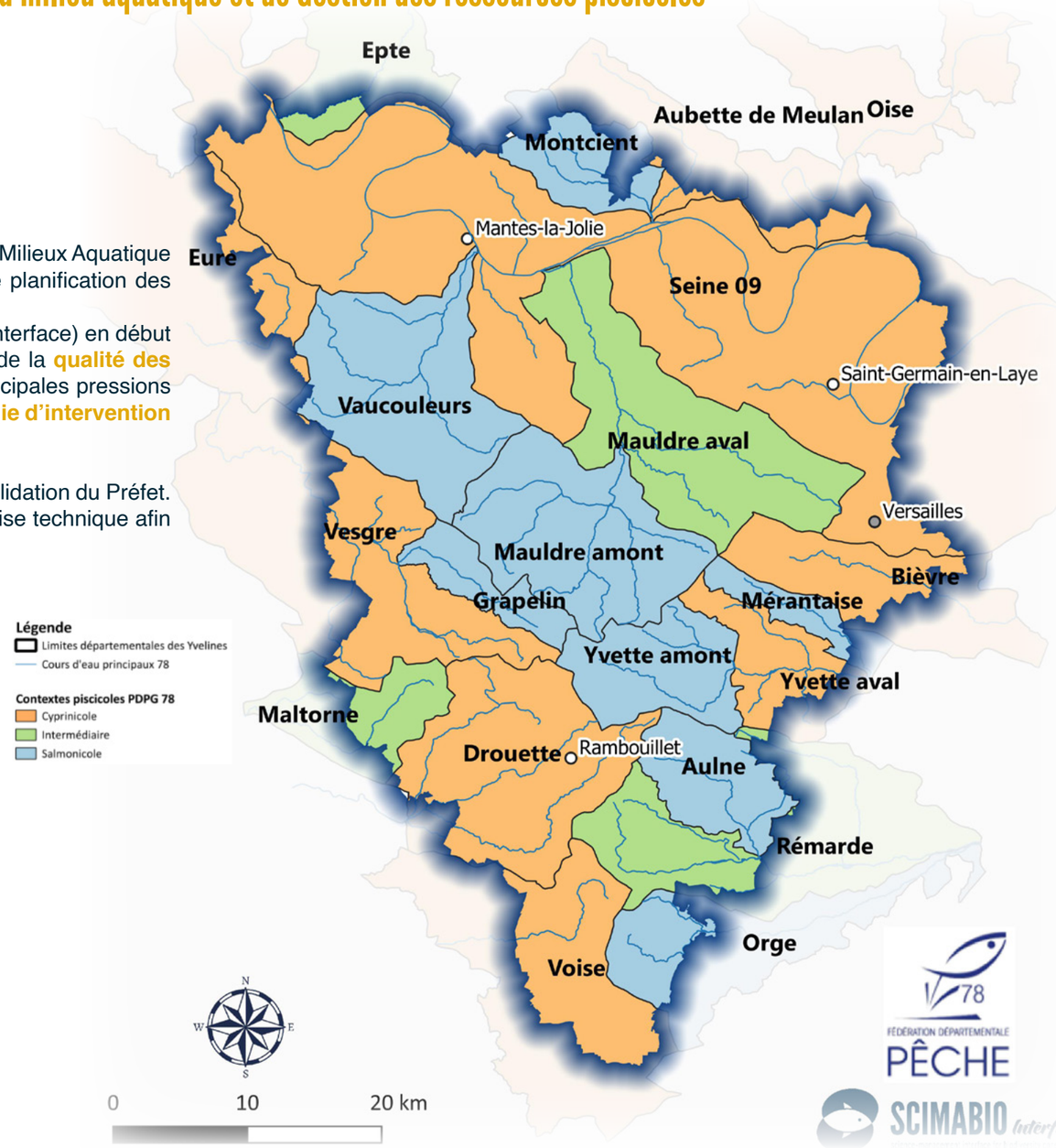

Les Associations Migrateurs
des échelles & des missions différentes

Les Associations Migrateurs apportent expertise et appui technique aux gestionnaires et maîtres d'ouvrage en :

- Coordonnant l'acquisition des données, mettant en œuvre et en évaluant les programmes d'actions à l'échelle des bassins versants
- Capitalisant, partageant, valorisant et diffusant les connaissances sur les poissons migrateurs
- Contribuant voire en coordonnant la mise en œuvre des plans et programmes institutionnels en faveur des poissons migrateurs
- Animant la concertation entre les producteurs de données, les usagers, les gestionnaires et les chercheurs, pour la cohérence territoriale et transversale des actions à l'échelle du bassin versant.

SEINORMIGR et Normandie Grands Migrateurs sont deux associations contribuant à la restauration et à la sauvegarde des populations de poissons migrateurs effectuant une partie de leur cycle de développement en eau salée et l'autre, en eau douce : les espèces amphihalines.

Afin d'optimiser les actions en faveur de la connaissance et de la restauration, ces deux associations sont actuellement en cours de fusion.

Anguilles communes ©SEINORMIGR

Normandie Grands Migrateurs

Un programme de recherche européen sur les salmonidés migrateurs

Prélèvement génétique sur les truitelles, ©NGM

5 ans de financement

Focus sur la **Truite de Mer**

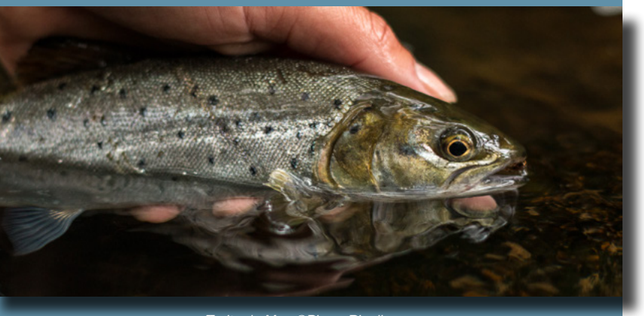

Truite de Mer, ©Pierre Rigalleau

Le contexte

Les population de **Saumon atlantique et de Truite de mer** (salmonidés) de l'Atlantique nord ont diminué de 70 % ces 40 dernières années. Ces espèces utilisent les zones côtières et estuariennes comme étapes clés de leur cycle de vie. Or actuellement, la gestion de ces espèces se concentre principalement sur les rivières malgré les problèmes identifiés en mer et notamment dans les zones côtières.

Le programme **SAMARCH** (SAlmonid MAnagement Round the Channel – Gestion des salmonidés dans la Manche) vise à améliorer la gestion des populations de saumons et de truites de mer dans la Manche. Il est financé par le programme Interreg « France (Manche) Angleterre » pour une période de 5 ans (2017-2022).

Comment SAMARCH ?

En s'appuyant sur un consortium de 10 partenaires impliqués dans la recherche scientifique et la gestion, le programme ambitionne de produire de **nouvelles connaissances** sur la biologie et l'écologie des salmonidés en zones estuariennes et côtières (déplacements, taux de survie …) et à les diffuser afin de faire évoluer la **gestion ainsi que la réglementation,** en France comme au Royaume-Uni.

Dans ce but, les travaux de recherche sont basés sur des techniques novatrices. Les principales actions mises en œuvre sont :

- **L'élaboration d'une carte génétique** des truites de mer afin de pouvoir identifier la rivière d'origine des individus capturés grâce à un prélèvement d'écailles. Les buts étant d'étudier leur dispersion dans la Manche et de localiser les principales zones de grossissement,
- L'étude des **déplacements et de la mortalité** des smolts (jeunes saumons quittant la rivières pour rejoindre l'eau salée) dans les estuaires grâce à la technologie acoustique dans 4 estuaires de rivières index (rivières de référence pour l'étude des poissons migrateurs en France et en Angleterre),
- Le **suivi du comportement** et des déplacements en mer de truites de mer adultes grâce à la pose d'émetteurs. Ces balises enregistrent en temps réel la pression et la température en mer. Suite à la récupération des émetteurs, des modèles climatiques permettent de retracer le chemin le plus probable parcouru par la truite de mer dans la Manche,
- L'analyse des **changements à long terme** dans les taux de croissance des saumons à partir de l'étude des collections historiques d'écailles,
- La caractérisation des **différences dans le cycle de vie** des saumons mâles et femelles,
- Le **recueil des avis des pêcheurs** de salmonidés migrateurs sur la gestion, la réglementation ainsi que la mise en évidence des différences de gestion de la pêche de loisir entre la France et l'Angleterre.

L'étude en vidéo

Estuaire de l'Orne, ©Michel Delahaye

SEIne NORmandie MIGRateurs

Le plan de gestion de l'anguille dans la Seine

MONITORING : SURVEILLANCE

CONTINUITÉ : DÉVALAISON

REPEUPLEMENT : TRANSFERT

3 axes de travail

350 000 individus en montaison en 2019

La continuité

Le barrage de Poses, limite de fond d'estuaire, représente la première étape déterminante pour l'anguille dans sa colonisation de la Seine à l'aide de deux rampes spécifiques. SEINORMIGR assure le **dénombrement des individus en montaison** sur chaque installation et évalue ainsi le recrutement annuel du fleuve. Le dernier dispositif fait passer chaque année 413 000 individus en moyenne contre seulement 13 000 avec l'ancien. L'amélioration du recrutement agira au bénéfice du stock de pré-géniteurs en croissance plus amont sur le bassin, déjà deuxième producteurs d'anguilles argentées.

En parallèle de ces actions facilitant la montaison, SEINORMIGR participe à des groupes de travail visant à **limiter la mortalité à la dévalaison.** Cela se traduit en 2019 par des premiers arrêts de turbinage imposés aux usines hydroélectriques situées à l'aval de la Seine durant les périodes de dévalaisons (automne/hiver).

Le monitoring

L'état du stock d'anguilles jaunes en croissance, du stade juvénile au stade dévalant dans les cours d'eau est surveillé par le biais d'un réseau de pêches électriques, développé et coordonné par SEINORMIGR sur l'Unité de Gestion Seine-Normandie. Sur la Seine, les suivis se concentrent sur les affluents de l'estuaire qui font l'objet de prospections récurrentes avec les FDAAPPMA normandes.

L'optimisation du recrutement de la Seine permise par le nouveau dispositif de franchissement du barrage de fond d'estuaire, conjointement à la succession d'aménagements des ouvrages de navigation, nécessitent de repousser les limites du volet monitoring fixées à 200km de la côte. Le **développement du réseau de suivi** plus à l'amont permettra d'évaluer indirectement l'effet de ces travaux sur la production d'anguilles argentées du bassin. Un projet à court terme est actuellement en préparation avec le concours des FDAAPPMA adhérentes situées à **l'amont de l'estuaire** de la Seine.

Le monitoring

60 % des civelles capturées en France font l'objet de transferts vers des milieux jugés propices afin qu'elles parviennent jusqu'au stade de géniteurs dévalants augmentant ainsi le taux d'échappement et contribuant au **rétablissement des stocks.**
En partenariat avec le comité régional des Pêches de Normandie, SEINORMIGR a procédé à des opérations de repeuplement dont deux sur des affluents estuariens de la Seine. Les critères de sélection des sites visaient à améliorer le développement et l'espérance de vie des individus. Trois ans après, avec des croissances remarquables et des taux de survie atteignant 20%, la stratégie ciblant la qualité des capacités d'accueil des cours d'eau choisis s'est avérée concluante. Cela témoigne de la fonctionnalité de cette mesure imposée par le plan de gestion et ce malgré les trop faibles quantités de civelles déversées. A terme, leur contribution à la reconstitution du stock restera symbolique à l'échelle du bassin de la Seine, sur lequel, au même titre que les côtiers normands, la sauvegarde de la population d'anguilles reste conditionnée par la réhabilitation des cours d'eau.

Lac Gérardmer, 2018 ©FDPPMA88, UBRM

Les actions hors bassin

des FDPPMA du bassin

Quésaco?

Le territoire des Fédérations Départementales pour la Pêche et pour la Protection du Milieu Aquatique suit un découpage territorial correspondant aux limites administratives des départements. Ainsi, certaines fédérations départementales exercent leur compétences sur seulement quelques kilomètre de cours d'eau du bassin Seine Normandie.
L'activité de ces fédérations s'oriente naturellement vers le bassin Loire Bretagne ou Rhin Meuse.

Bien qu'étant situés en dehors de notre périmètre, il nous a paru intéressant de valoriser ces retours d'expériences qui pourront être une source d'inspiration pour les Fédérations du bassin Seine Normandie.

La Somme

La station de vidéocomptage de Long sur le fleuve Somme

L'action en bref

Une station de vidéocomptage a été mise en place sur la passe à poissons de Long sur le fleuve Somme en Juillet 2018. Situé à 30 km en amont de la zone maritime, le dispositif permet de filmer les poissons empruntant la passe.

Le dispositif a pour objectif **le comptage de l'ensemble des poissons** transitant par la passe à poissons. Un intérêt particulier est apporté au dénombrement des espèces de migrateurs amphihalins, soit celle effectuant une partie de leur cycle en mer et l'autre en rivière.
La station permettra également **d'évaluer la fonctionnalité des aménagements** réalisés dans le cadre du rétablissement de la continuité écologique.

En parallèle, plusieurs **données environnementales** annexes ont été suivies (débit du fleuve Somme, pluviométrie sur le bassin versant, cycles lunaires, marées et températures) afin de mettre en évidence une potentielle corrélation entre celles-ci et les migrations observées.

Le montant de l'opération est de 40 000 € par année de fonctionnement. Pris en charge par les fonds européens FEDER, la région, le département de la Somme, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie ainsi que par la Fédération Nationale pour la Pêche en France.

Grande Alose, 2019 ©FDPPMA80

19 043 passages en **2019**
4 Grandes Aloses observées pour la première fois en **2019**

Les résultats

Depuis la mise en service en Août 2018, **36 362 individus** ont été comptabilisés. Parmi eux, 180 Truites de Mer, 37 Saumons Atlantiques, 379 Anguilles ainsi que 48 Lamproies Marines.
Ces données permettent de confirmer la présence de migrateurs amphihalins ainsi que de salmonidés migrateurs sur le bassin.

L'étape suivante devra s'orienter sur l'**identification des zones de frayères** favorables à leur reproduction ainsi qu'aux **points de blocages** rencontrés lors des migrations des poissons.

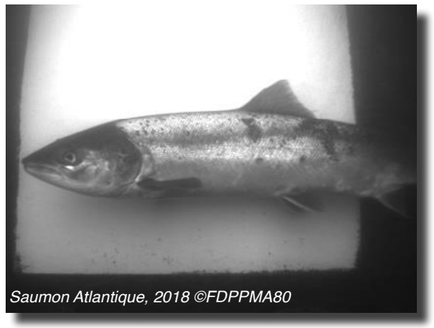
Saumon Atlantique, 2018 ©FDPPMA80

Les Vosges

La restauration expérimentale de la végétation littorale du lac Gérardmer

L'action en bref

Afin de favoriser le retour de la végétation naturelle des berges du lac Gérardmer, 2 sites expérimentaux ont été mis en place.
Pour ce faire, et notamment pour **lutter contre la houle érodant les berges**, deux types de palissades filtrantes ont été installées à 5 m du bord.
L'une dite **dure,** où des planches horizontales ont été clouées à des pieux ; l'autre, dite **souple**, avec un système de tressage.

Une **revégétalisation** des berges a ensuite été réalisée en implantant boudins de coco, terre végétale ainsi que végétation locale (potentille des marais, trèfle d'eau, prêle des marais, ...) sur les deux sites.
Le développement de la végétation permettra d'assurer une **stabilisation des berges ainsi que de nouveaux habitats pour la faune aquatique.**

Le coût de l'action, 137 607 €, a été pris en charge par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, la commune ainsi que par les collectivités piscicoles.

Palissade dure, 2018 ©FDPPMA88, UBRM

Palissade souple, 2018 ©FDPPMA88, UBRM

Fédération initiatrice du projet et montage du dossier
Union de Bassin Rhin-Meuse appui technique

Le post-travaux

La prédation par les canards ainsi qu'un épisode de sécheresse ont limité le développement des végétaux.
Le **suivi du site** est assuré par le Conservatoire d'Espaces Naturels Lorraine dans le cadre du protocole national de suivi des plans d'eau.

Palissade souple, 2018 ©FDPPMA88, UBRM

"L’Union des Fédérations du Bassin Seine Normandie remercie l’ensemble des partenaires techniques et financiers du réseau associatif de pêche du bassin Seine Normandie."

Document réalisé avec le soutien de

Agence de l'eau

eau seine NORMANDIE
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

FÉDÉRATION NATIONALE PÊCHE

UFBSN,
47 avenue Pasteur
93100 Montreuil

UNION DE BASSIN
SEINE-NORMANDIE

Faites un geste pour l'environnement, n'imprimez pas ce document,
Ombre commun ©Madelon, FNPF